

LES CAHIERS
DU LITTORAL

- N°1 -

DOL

LE DOCUMENT D'ORIENTATION DU LITTORAL
À L'ÉCHELLE DU PARC NATUREL RÉGIONAL
DES CAPS ET MARAIS D'OPALE



DOL

LE DOCUMENT D'ORIENTATION DU LITTORAL À L'ÉCHELLE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE

EDITO

La charte du Parc naturel régional accorde une place particulière à la façade littorale des Caps et Marais d'Opale. De Sangatte-Blériot-Plage au nord jusque Dannes au sud, les paysages sont exceptionnels. Les pressions et les enjeux le sont aussi !

Le Document d'Orientation du Littoral (DOL) est le fruit d'une réflexion collective qui s'est appuyée sur les intercommunalités et les acteurs de ce territoire. Le groupe de travail s'est affranchi des limites administratives pour être un espace de débat autour d'un seul fil conducteur : l'aménagement et la protection du littoral du Boulonnais et d'une partie du Calaisis.

Le DOL n'est pas un document d'urbanisme ni un programme d'actions. C'est un outil pédagogique de réflexion, de partage et d'animation. Il doit être utilisé comme un tableau de bord, un aide-mémoire pour toutes les opérations que nous aurons à mener sur le littoral, dans le cadre de la charte du Parc. Il identifie dix grandes priorités pour notre littoral sur les dix prochaines années.

Nous espérons que ce document issu d'un travail commun sera pour vous une source d'inspiration et un guide pour la mise en œuvre des projets de développement durable sur le territoire littoral du Parc naturel régional.

le président du Parc,
Philippe LELEU

le président du groupe de travail
Kaddour-Jean DERRAR

RÉDACTION : BE Philippe Thomas paysagiste

PHOTOS : Eric Desauois, Communauté d'agglomération du Boulonnais, BE Philippe Thomas, Parc naturel régional

COORDINATION : Olivier Provin

SOMMAIRE

INTRODUCTION

ÉTAT DES LIEUX DES QUALITÉS PATRIMONIALES DU TERRITOIRE

Géologie	p 8
Topographie et hydrographie	p 10
Espaces naturels et agricoles	p 12
Urbanisation	p 14
Population et habitat	p 16
Activités	p 18
Typologies paysagères	p 20
Entités paysagères	p 22
Protections environnementales	p 26
Protections culturelles	p 28

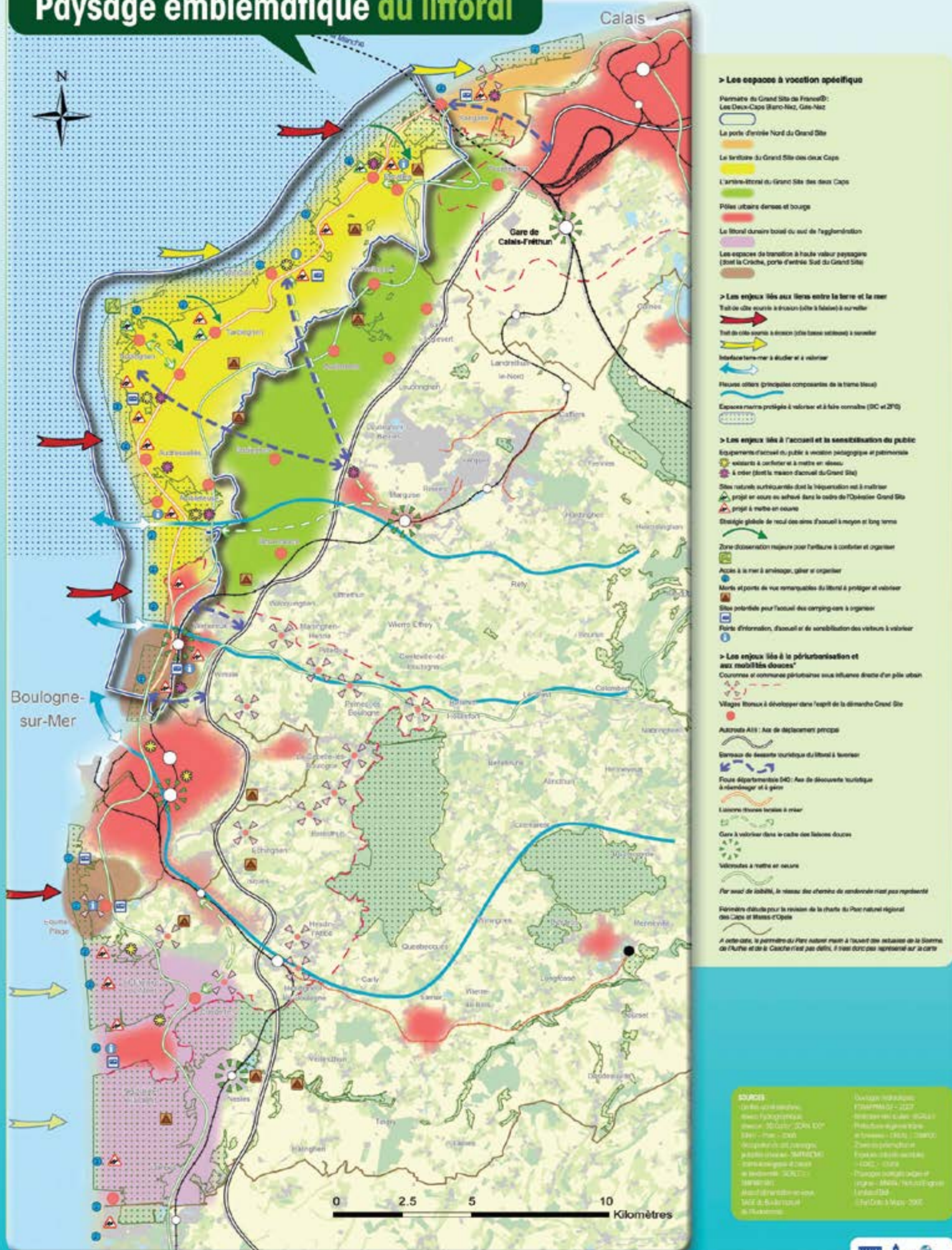
SYNTHÈSE DES STRATÉGIES DE PLANIFICATION

Acteurs et documents d'orientation du territoire	p 30
Stratégie littorale	p 32
Stratégie patrimoniale et paysagère	p 34
Stratégie d'accueil	p 36

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Actions thématiques au service des stratégies de protection et de mise en valeur	p 38
Actions au service de l'expression du potentiel des territoires	p 42
Dix projets pour 10 ans : 2016-2026	p 46

Paysage emblématique du littoral



INTRODUCTION

> LES OBJECTIFS ET LE RÔLE DU DOL

La « réalisation partenariale du document d'orientation pour le littoral » constitue une des actions de la Mesure 50 de la charte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale : « Concilier les usages multiples de l'espace et assurer un aménagement équilibré du littoral ». Elle est une déclinaison de l'orientation 16 : « Promouvoir une démarche de gestion intégrée sur l'interface terre-mer » dont la traduction cartographique dans le Plan de Parc est reproduite ci-contre. Le DOL est un document pédagogique de réflexion, de partage et d'animation. Il ne constitue pas un nouveau document de prescription, mais il rassemble dans une démarche intégrée les différentes approches actées ou en cours d'élaboration qui se complètent, même si elles ont une vision thématique ou sectorielle du littoral.

Le Document d'Orientation du Littoral est donc un document de synthèse qui s'appuie sur des stratégies territoriales locales et régionales déjà validées par les élus et les instances compétentes :

- > PLU de Sangatte-Blériot et d'Escalles
- > SCOT et PLUI de la Communauté de Communes de La Terre des 2 Caps (TD2C)
- > SCOT du Boulonnais et PLUI de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais (CAB)
- > Charte du Parc naturel régional
- > SAGE du bassin côtier du Boulonnais
- > PLAGE (Plan d'action pour La Gestion de l'Erosion)
- > PPRNL (Plan de Prévention des Risques Littoraux, falaises et inondations)
- > Plan de gestion du Parc Naturel Marin
- > Label Grand Site de France sur le territoire du Grand Site et son schéma d'accueil.

Le DOL est un outil dynamique qui passe de la planification à une perspective pré opérationnelle. Il permet de disposer d'un cadre de référence à moyen terme pour l'organisation du territoire littoral du Parc.

Il s'inscrit dans une démarche prospective de l'occupation des sols, d'organisation des usages sur un territoire fragile et convoité.

> LE CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE DU DOL

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale se situe à un carrefour géographique et historique de première importance.

Sa façade littorale dessine la limite sud du détroit du pas de Calais où passent en moyenne plus de 700 bateaux par jour. Cela en fait la première zone de transit maritime mondiale.

Là, le cap Gris-Nez s'avance à moins de 30 km des côtes anglaises, et marque la rencontre de la Manche et de la Mer du Nord.

À l'extrémité de la vaste plaine nord européenne dominée par l'urbanisation, les ports et les grandes étendues plates, les premières falaises et ce paysage mouvementé et 'sauvage' apparaissent comme un événement remarquable.

L'intensité des échanges, la proximité des pôles urbains français, belges et anglais, et la valeur patrimoniale préservée du territoire concourent à son attractivité et à son dynamisme touristique.

La côte encore très naturelle et rurale est constituée d'une mosaïque de milieux très divers et propose sur environ 40 kilomètres des ambiances spécifiques d'une grande richesse. Cet enchaînement singulier mêlé aux différents faciès de l'arrière pays produit un paysage étonnant et remarquable.

Boulogne-sur-mer, ville portuaire et son agglomération constituent le pôle économique majeur du territoire.



> LE PÉRIMÈTRE ET LE CONTEXTE ADMINISTRATIF DU DOL

Le DOL concerne l'ensemble du littoral du Parc auquel est associée l'agglomération-porte de Boulogne-sur-Mer, dont une partie se situe « hors Parc », afin d'assurer la cohérence des politiques qui seront déterminées et mises en œuvre.

Il touche ainsi au territoire de 4 EPCI, de 2 pays et son devenir est programmé par 3 SCOT, 2 PLUi, et 2 PLU communaux, La complexité administrative de cet ensemble est indéniable et justifie la vocation de partage et d'intégration du DOL.

De Sangatte-Blériot à Danne et du trait de côte jusqu'à l'autoroute A16 qui constitue une réelle limite fonctionnelle, le périmètre de travail s'affranchit ainsi des partitions administratives pour être un espace de réflexion partagé.

> DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU DOL

Le Document d'Orientation pour le Littoral a été élaboré par le groupe de travail constitué des partenaires suivants :

Pour les services de l'État :

- > La sous-préfecture de Boulogne-sur-mer
- > La DDTM (Direction des Territoires et de la Mer) /service Mer et Littoral
- > La DDTM / service urbanisme
- > La DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)

Pour les partenaires techniques :

- > La Région Hauts-de-France
- > Le Département du Pas-de-Calais
- > Le Conservatoire du Littoral
- > EDEN 62
- > Le Grand Site de France des Deux-Caps
- > BDCO (Boulogne-sur-mer Développement Côte d'Opale)
- > Le Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale
- > La Communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers (service Environnement)
- > La Communauté de Communes de La Terre des 2 Caps (service urbanisme)
- > La Communauté d'Agglomération du Boulonnais (service environnement et urbanisme)

Pour les élus du territoire

- > Un représentant de la Communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers
- > Un représentant de la commune de Sangatte-Blériot-plage
- > Un représentant de la commune d'Escalles
- > Un représentant de la Communauté de communes Pays d'Opale
- > Un représentant de la Communauté de communes de La Terre des 2 Caps
- > Un représentant de la Communauté d'agglomération du Boulonnais
- > Un représentant du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale

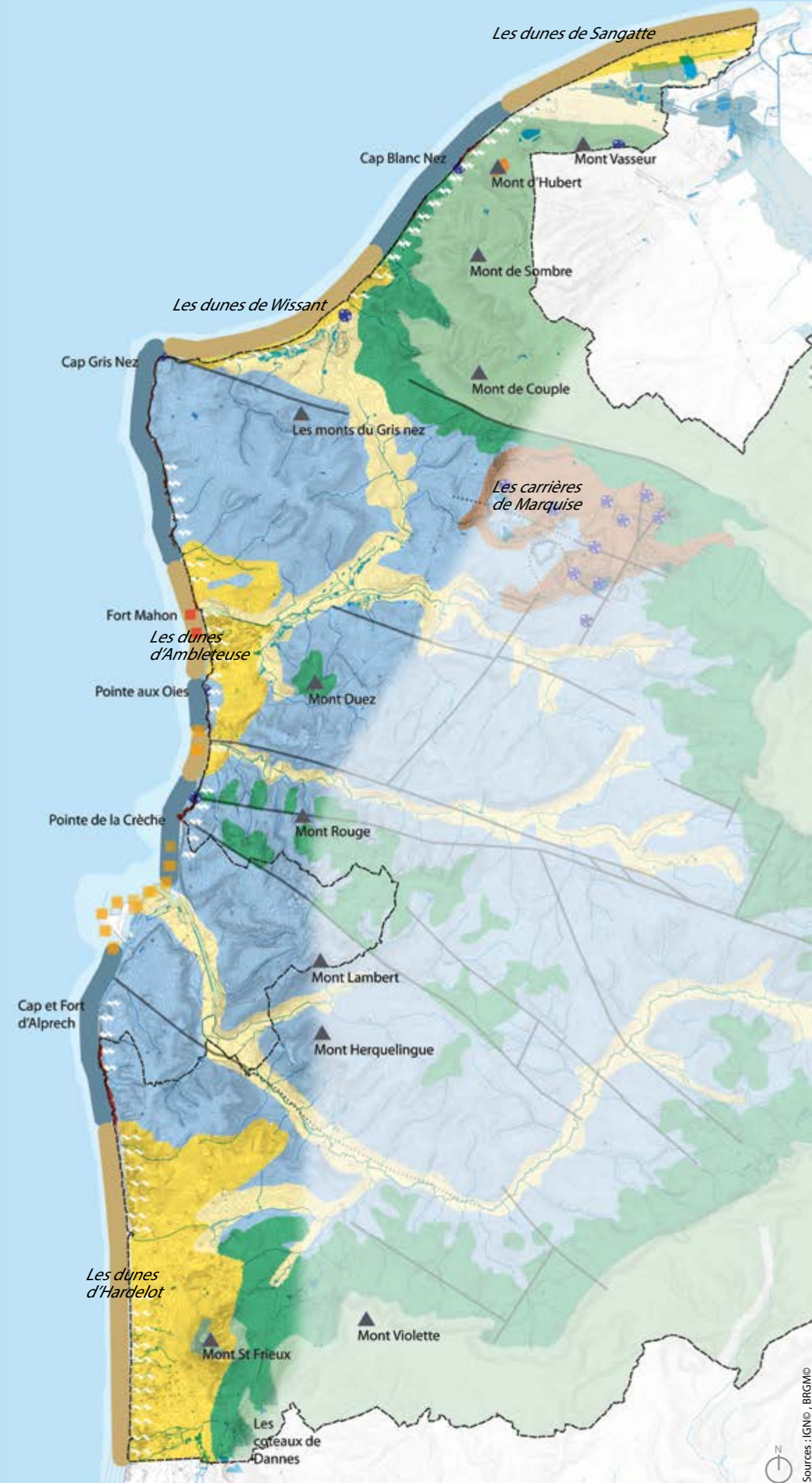
À partir d'un état des lieux partagé, le DOL propose un ensemble d'objectifs et d'actions sur la durée de la charte.

Il se fonde sur :

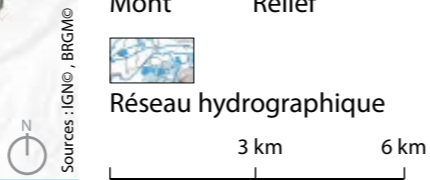
- > une synthèse du diagnostic des qualités patrimoniales.
- > une synthèse des stratégies de planification.

Il propose :

- > une définition des enjeux au regard des principes de la mesure 50 et de l'orientation 16 de la charte.
- > une déclinaison en objectifs et actions constituant un véritable tableau de bord des actions que nous pourrions mener sur le littoral pendant la durée de la charte du Parc.

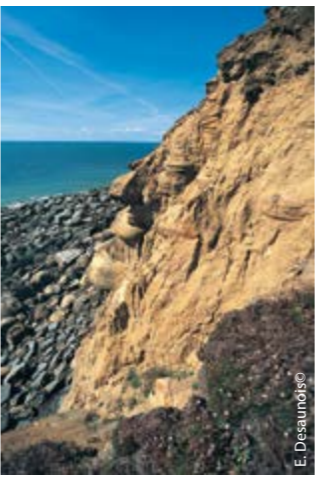


- Limite du PNR
- Terrains quaternaires
 - Alluvions récentes
 - Sables récents
 - Sables, argiles, cordons littoraux anciens
- Terrains tertiaires
 - Argiles de Louvil
- Terrains secondaires
 - Craie blanche à silex
 - Craie marneuse, argiles, sables
- Terrains primaires
 - Argiles, grès, calcaires
 - Calcaires, dolomies, schistes houillers, grès
- Falaise
- Estran sableux / Rocheux
- Erosion : écroulement-recul/recul
 - élevée
 - moyenne
- Pollution maritime : sensibilité biomorphosédimentaire
- Site géologique remarquable
- Faille / Faille supposée
- Mont / Relief
- Réseau hydrographique



ÉTAT DES LIEUX ET ENJEUX DU TERRITOIRE

GÉOLOGIE



CARACTÉRISTIQUES

Entre Boulonnais et Calaisis, l'histoire géologique se lit dans les formes du relief et dans les occupations végétales et humaines.

Le site présente une unité, la boutonnière du Boulonnais, qui recouvre une diversité remarquable et rare sur un si petit linéaire côtier. Il s'inscrit en rupture de la grande plaine maritime du nord de l'Europe et présente les premières falaises après des centaines de kilomètres de côte plate depuis le Danemark.

La cuesta est une structure très présente dans le paysage, qui distingue le haut et le bas Boulonnais. Dominant le périmètre d'étude, la cuesta crayeuse borde un haut plateau de vastes étendues doucement inclinées vers la plaine maritime au nord. Elle se termine face à la mer par les falaises du cap Blanc-Nez. Au sud, elle est séparée du trait de côte par le massif dunaire d'Hardelot. À son pied apparaissent des couches de sol plus anciennes, plus tendres et moins perméables. Les terrains sous-jacents de grès et d'argile déploient un modelé de collines entaillées d'un chevelu hydrographique très dense où l'eau peut aisément stagner. Le ruissellement a creusé le relief, soulignant la présence de points durs, les monts.

Les dunes qui se forment par sédimentation éolienne, entaillées par les estuaires, dessinent avec les falaises le trait de côte. Selon l'orientation des vents dominants, elles présentent deux types de morphologie :

- > les dunes flamandes, au Nord des caps ; orientées parallèlement au vent, elles forment un bourrelet littoral unique, généralement étroit (dunes de Sangatte, Wissant, Tardinghen) ;
- > les dunes picardes, au Sud des caps ; orientées perpendiculairement au vent, la dune gagne largement à l'intérieur des terres et peut atteindre plusieurs kilomètres (dunes d'Ambleteuse et d'Hardelot).

Entité spécifique, le bassin carrier de Marquise est lié à l'exploitation des couches les plus anciennes. L'extraction du calcaire est à l'origine de terrassements majeurs et de l'occupation industrielle qui marquent le paysage.

ENJEUX

- > Ensemble d'intérêt national pour l'expression et l'interprétation de la géologie avec :
 - 5 sites géologiques d'exception à l'échelle régionale
 - 27 sites protégés.
- > Sauvegarde et mise en valeur de la diversité géologique.
- > Nécessité de composer avec ce sous-sol et d'adapter l'occupation humaine à ses qualités physiques.
- > Gestion des risques liés à la fluctuation du trait de côte : érosion des falaises et perte ou accumulation de sable.

TOPOGRAPHIE ET HYDROGRAPHIE

CARACTÉRISTIQUES

L'hydrographie permet d'expliquer le relief ondulé du territoire et l'organisation des usages anthropiques. Implantation des villages à flanc de coteaux, à proximité des sources, exploitation des zones marécageuses, érosion et évolution du trait de côte sont autant de phénomènes naturels et artificiels, liés à l'eau et déterminants dans la construction du paysage.

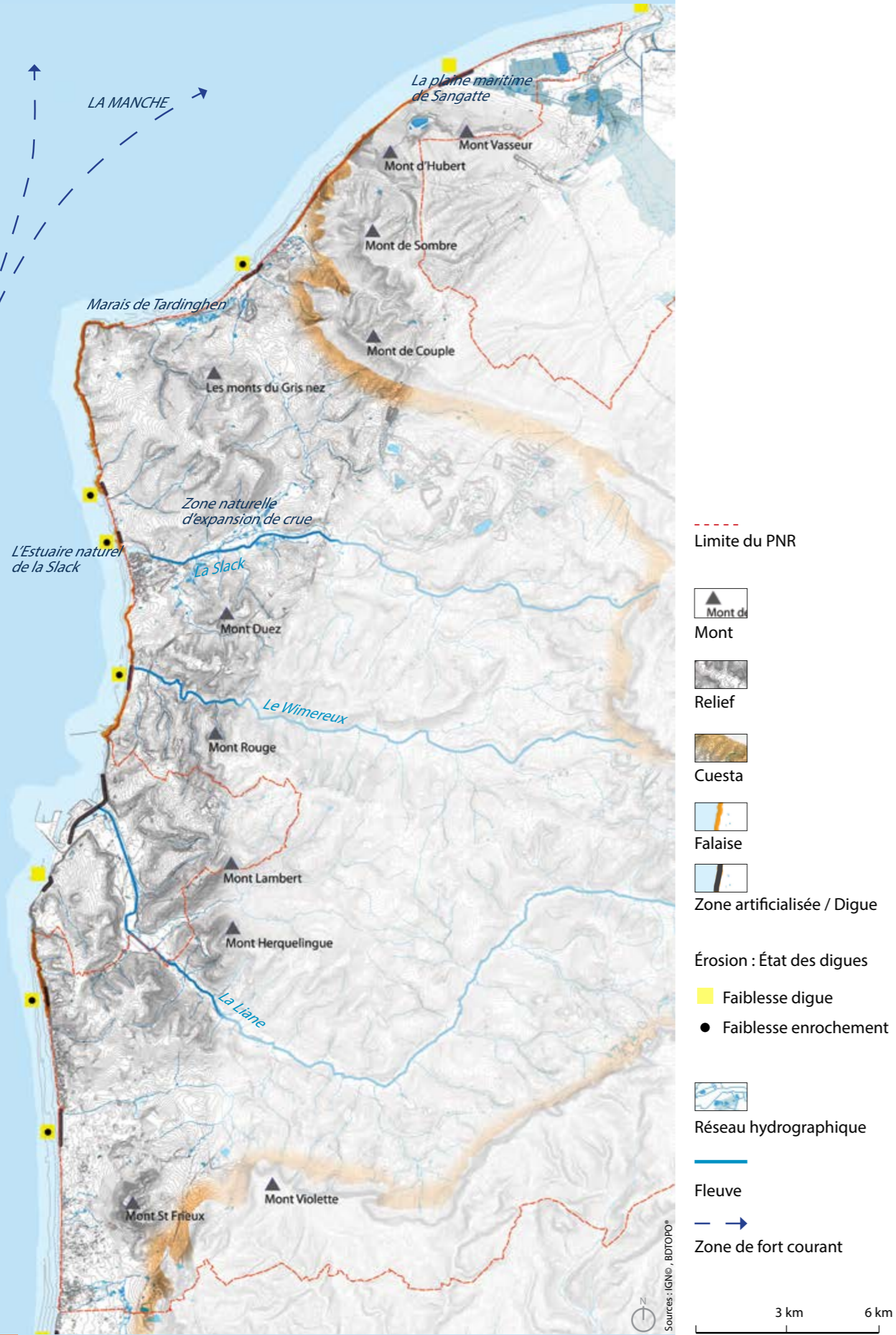
Ruisseaux, vastes étendues humides, marais arrière littoraux, estuaire saumâtre, horizons marins baignés de lumière... l'emprise de l'eau est essentielle dans les variations paysagères et dans l'histoire des relations que l'homme entretient avec son territoire. Depuis les ruisseaux du bocage jusqu'aux côtes crayeuses, l'eau est une ressource pour l'agriculture et l'équilibre écologique. C'est aussi un vecteur de communication (liaisons sur la Manche, anciennes liaisons via la Slack) et une composante essentielle du cadre de vie littoral (plages, falaises, marais, port).

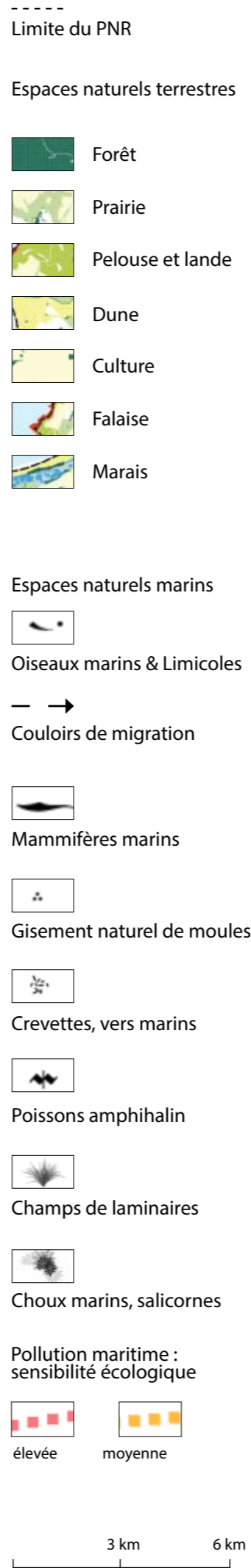
Il y a une relation forte et directe entre la géologie, la topographie et l'hydrographie, qui participe à la lisibilité et à la qualité des paysages. La côte de craie ou de grès forme des falaises abruptes, belvédères sur la mer. Leur aspect massif ne les préserve cependant pas de l'érosion marine. Les côtes sableuses en longs cordons étroits, en massifs profonds et parfois densément boisés, au débouché des vallées de la Slack et du Wimereux, ou en avant des anciennes falaises crayeuses offrent des paysages variés parfois très ouverts sur le lointain et parfois encaissés.



PRINCIPAUX ENJEUX

- > Maintien et gestion de la diversité des situations paysagères et de la lisibilité des relations géologie-topographie-hydrographie.
- > Maintien d'une qualité d'horizon (ligne des monts).
- > Sensibilité des co-visibilités.
- > Mise en valeur de l'interface naturelle terre-mer via la Slack, le Wimereux et la Liane.
- > Gestion des risques liés à la fluctuation du niveau d'eau : submersion marine due à l'augmentation du niveau de la mer, remontée de nappe, zone d'expansion naturelle de crues...





ÉTAT DES LIEUX ET ENJEUX DU TERRITOIRE

ESPACES NATURELS ET AGRICOLES

CARACTÉRISTIQUES

L'occupation végétale du littoral est liée aux qualités pédologiques, au relief et à l'exposition aux conditions marines. Les falaises rocheuses dessinent un trait minéral élevé battu par les vents et presque nu. En contrebas, le paysage dunaire abrite une flore plus dense qui occupe progressivement toutes les strates, de la dune vive à la dune boisée. Ces poches se sont étendues lorsque le relief et la stabilité des sols le permettaient et lorsque l'urbanisation n'est pas venue contrarier leur développement. On observe ainsi que les dunes autour d'Ambleteuse ont bénéficié de ce phénomène, s'étirant sur près de 2 km dans l'estuaire de la Slack ou que les dunes d'Hardelot s'étendent jusqu'au pied de la cuesta.



Au-delà de la végétation littorale, des parcelles de champs et de pâtures occupent les plateaux et les vallons. Les grandes cultures (céréales, pomme de terre et betterave) sont majoritaires sur le plateau au nord de la cuesta, dans l'arrière-pays wissantais et sur le plateau du Gris-Nez. Les pâtures et les pelouses calcicoles forment des aires plus spontanées où l'empreinte humaine n'est perceptible que par le pacage des bovins et des ovins. Un vaste maillage de haies bocagères suit les vallons principaux et cerne les pâtures. De petits bois s'accrochent aux sommets et accompagnent certains hameaux.

Au sud de Boulogne-sur-Mer, la présence boisée est importante et témoigne de l'ancrage dunaire. Des ripisylves soulignent les zones plus humides. Ces plantations arborées sont nettement plus présentes autour du Blacourt, du Watermel et du Wimereux.

L'activité agricole occupe environ 75% du territoire du PNR. Cela se perçoit nettement dans l'occupation du sol. Ce secteur d'activité semble relativement stable, malgré le déclin de la population agricole. Les exploitations offrent une image de qualité avec des parcelles qui s'agrandissent peu à peu depuis une trentaine d'années.

Depuis 1947, on note une progression importante des boisements sur l'ensemble du territoire du Boulonnais. Ce phénomène relativement limité de 1947 à 1963 s'est accéléré de 1963 à 1993 et fortement accru depuis 1993. Cet accroissement est la résultante du changement des pratiques agricoles apparues ces dernières décennies, à savoir l'abandon du pastoralisme et l'agrandissement des exploitations. Ainsi, les parcelles les plus difficiles à entretenir, notamment situées sur les versants, sont délaissées par le pâturage et évoluent, selon la dynamique naturelle, en broussailles puis en boisements, ou sont plantées de ligneux ou encore viabilisées pour la construction d'habitation.

L'espace, parcouru du nord au sud par l'A16 et la RD940, est particulièrement accessible.

L'ensemble du littoral présente également une richesse faunistique marine remarquable.

PRINCIPAUX ENJEUX

- > Maintien de l'ouverture du paysage.
- > Maintien de la diversité d'occupation du sol et de l'attractivité qui en est la conséquence.
- > Protection des milieux et maintien des cœurs de biodiversité terrestres et marins.

URBANISATION

CARACTÉRISTIQUES

«Malgré la présence de pentes marquées, l'essentiel de l'urbanisation du territoire, les grandes infrastructures et les pôles de développement économique se sont concentrés sur cette façade littorale et le long des vallées façonnées par les cours d'eau côtiers qui pénètrent l'arrière pays (Basse Vallée de la Liane). La forte occupation humaine qui caractérise le littoral a néanmoins été limitée par la protection des espaces naturels et le maintien de certaines coupures d'urbanisation entre les villes du littoral ; des entités paysagères comme la Vallée du Wimereux, le plateau d'Equihen sont encore préservées d'une urbanisation excessive.

Le patrimoine architectural du littoral est représentatif des bords de côte avec la présence de stations balnéaires, riches en villas de style anglo-normand et de villages côtiers faits de maisons traditionnelles de pêcheurs. Les vallées côtières abondent aussi d'un patrimoine exceptionnel de châteaux, manoirs, fermes fortifiées et fermettes.

Le patrimoine architectural témoigne des traditions culturelles encore fortes au sein de l'arrière pays et de l'utilisation des richesses du sous-sol : nombre de fermes en grès, briques ou torchis et maisons traditionnelles blanchies à la chaux jalonnent l'espace rural.

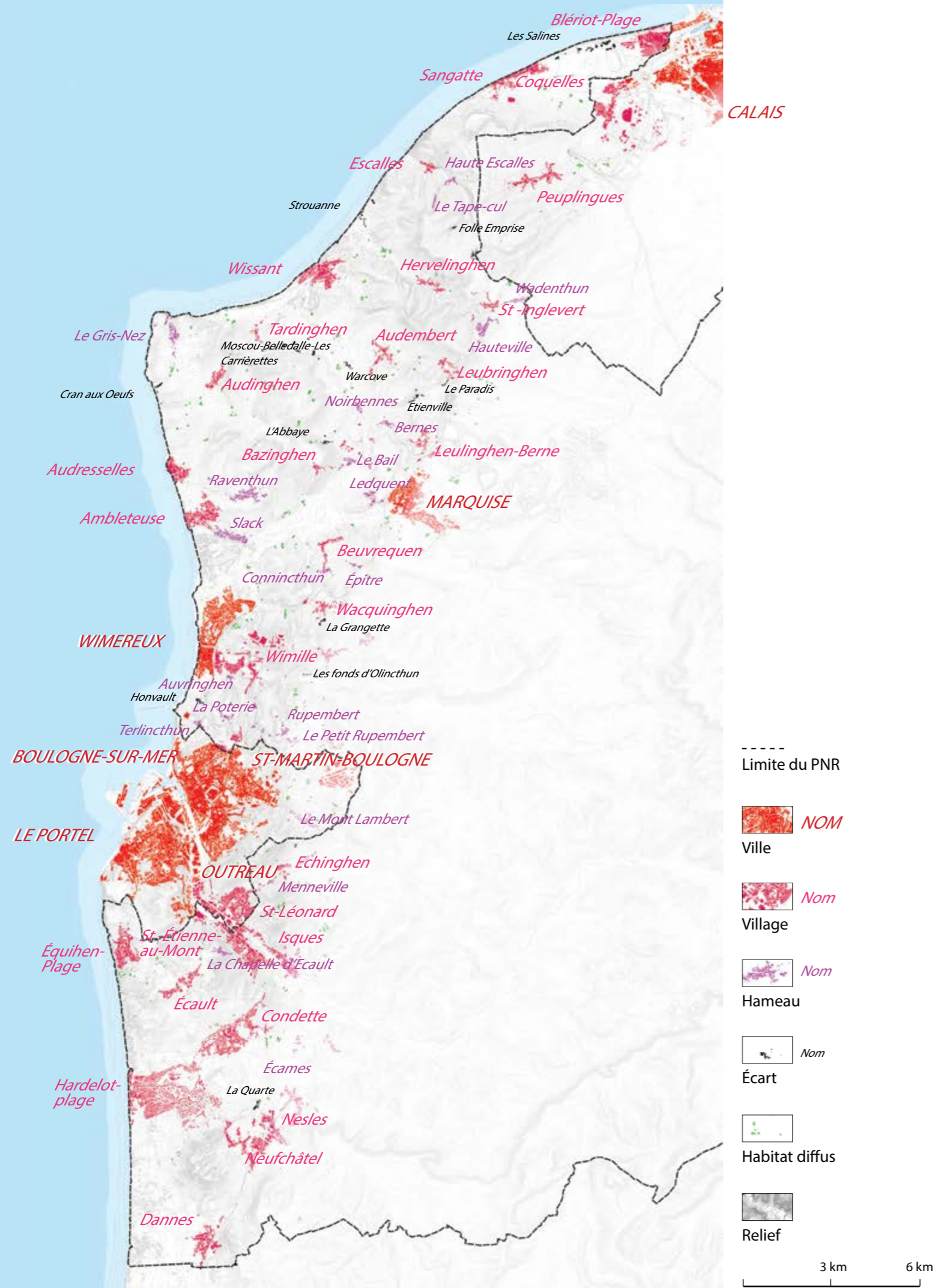
L'urbanisation est assez bien concentrée et circonscrite autour des centres-villages et des cœurs historiques et balnéaires avec des coupures franches constituées d'espaces naturels variés»

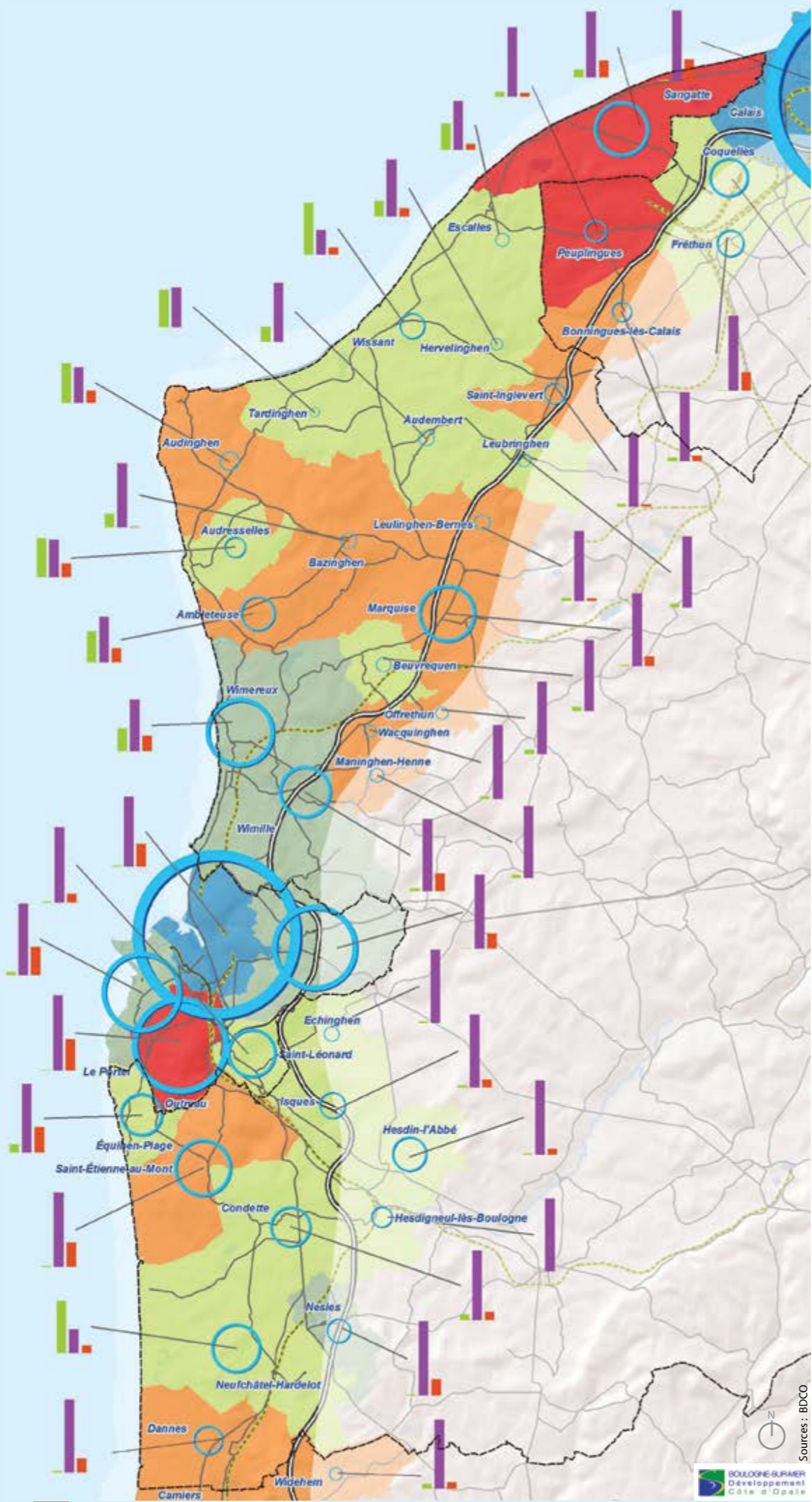
Ce texte extrait du document de présentation du SCOT du Boulonnais peut s'appliquer à l'ensemble du territoire. Chaque bourg a une identité propre, une ambiance bien marquée et, pour certains, un patrimoine architectural important.

On distingue un gradient de l'occupation humaine des centres urbains denses (tels que Boulogne-sur-Mer, Calais ou Marquise) aux écarts (tels que le Cran aux Œufs) en passant par les villages et les hameaux. L'habitat diffus existe sur l'ensemble du territoire mais est davantage présent au nord sur les grandes étendues agricoles.

PRINCIPAUX ENJEUX

- › Maintien d'une urbanisation concentrée autour des cœurs historiques des bourgs et des stations.
- › Maintien des coupures paysagères entre les espaces urbanisés.
- › Maintien du caractère de chaque commune et d'une architecture de qualité.





ÉTAT DES LIEUX ET ENJEUX DU TERRITOIRE

POPULATION ET HABITAT

CARACTÉRISTIQUES

La frange littorale du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale compte environ 128 000 habitants (base 32 communes). Le peuplement de ce territoire est fortement sous l'influence du pôle urbain de Boulogne-sur-Mer/Saint-Martin-Boulogne (53 953 habitants) et, pour sa partie nord, (Blériot-Plage-Sangatte), du pôle urbain de Calais (72 589 habitants).

À la périphérie de ces pôles majeurs, on retrouve la plupart des pôles secondaires de population (Wimereux, Outreau, Le Portel, Sangatte, Coquelles, etc.). Parmi les communes de plus de 5 000 habitants, Marquise, plus isolée, constitue le bourg-centre de La Terre des 2 Caps.

Le territoire est par ailleurs composé de plus petites entités de peuplement qui représentent près d'un tiers de sa population. En complément des pôles urbains, ces communes ainsi que celles de plus de 3 500 habitants contribuent de plus en plus au développement de l'offre de logements sociaux.

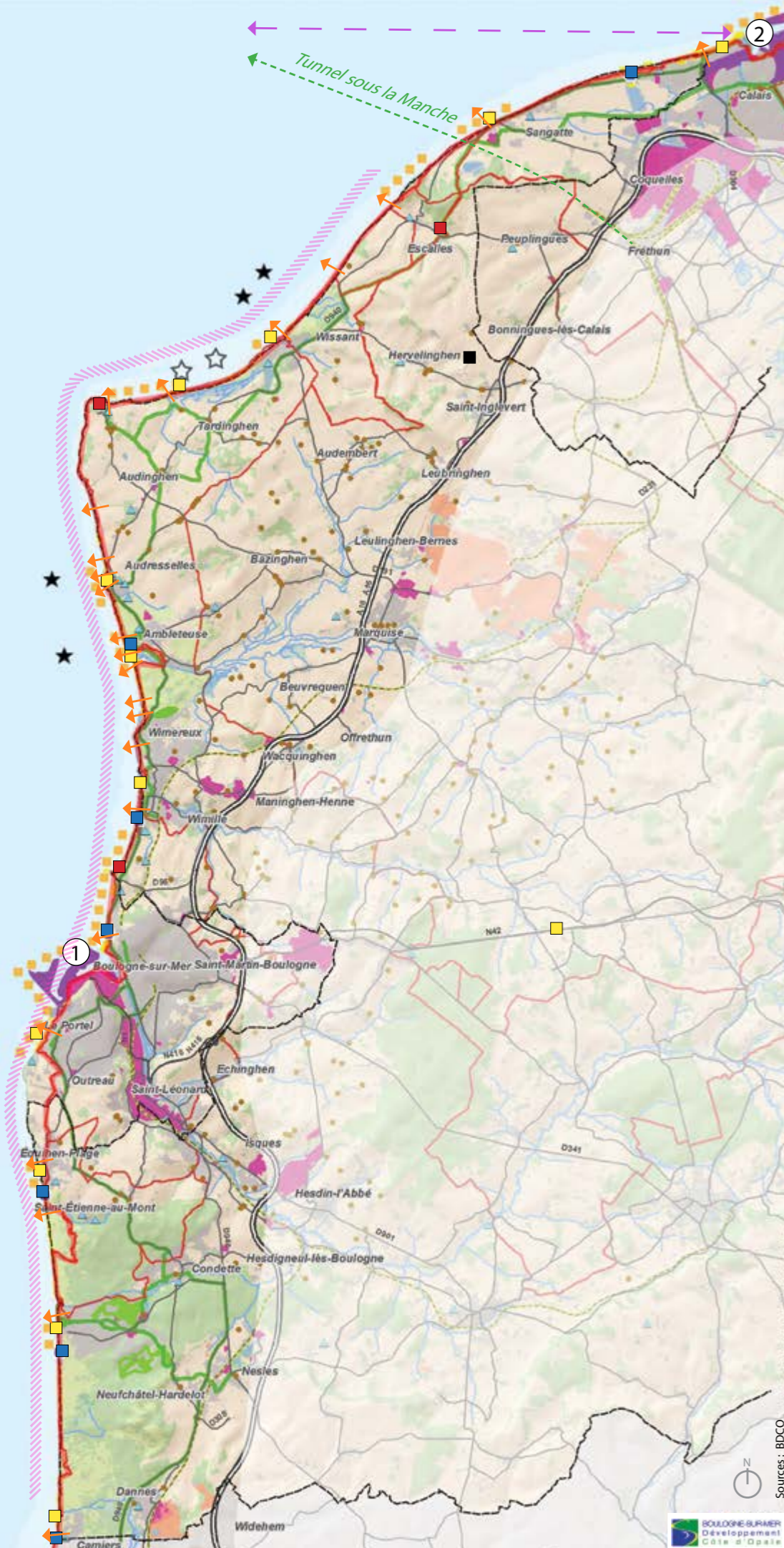
Les pôles urbains connaissent un déclin démographique important (-2 700 habitants à Calais et -1 055 habitants à Boulogne-sur-Mer entre 2007 et 2012) alors que les communes proches de l'autoroute A16, notamment dans la moitié Nord du territoire littoral, à proximité de la gare TGV de Fréthun, connaissent une croissance démographique.

Quant aux communes côtières, de manière globale, elles traversent une phase de ralentissement de la croissance démographique, consécutivement à une progression nette des résidences secondaires. Seules les communes dans lesquelles sont produits des logements sociaux maîtrisent ce phénomène et ses répercussions en permettant à une plus grande partie de la population locale de se loger. La situation est d'autant plus préoccupante dans les communes dont le taux de résidences secondaires atteint 50% (Audresselles, Audinghen) ou plus (Neufchâtel-Hardelot, Wissant), les marchés du foncier et de l'immobilier tendant à se spécialiser vers ces produits résidentiels et à décrocher du marché local.

PRINCIPAUX ENJEUX

- Répartition du peuplement en appui de la hiérarchie existante.
- Renouvellement de l'offre de logements dans les pôles urbains majeurs pour regagner en attractivité.
- Développement de l'offre de logements sociaux dans les villages, notamment dans les communes côtières pour enrayer les phénomènes d'exclusion sociale et maîtriser la dynamique des marchés du foncier et de l'immobilier.





- Limite du PNR
- Activités**
- Zone d'activités économiques
- 1 Zone portuaire 1^{er} port européen pour la transformation des produits de la mer
- 2 Zone portuaire 1^{er} port européen pour transport de voyageurs
- Zone de pêche principale
- ☆ Activité conchylicole
- ↔ Trafic maritime transmanche
- Carrière
- Siège agricole
- Loisirs**
- 1 2 Port de plaisance
- ★ Pêche de Loisir et plongée - épave
- ← Accès à la plage
- Plage surveillée
- Activités nautiques
- Parapente
- Aéroclub
- Golf
- ▲ ▲ Camping
- Réseaux**
- Autoroute
- Nationale
- Départementale
- Voie ferrée
- Projet de Vélo route voie verte
- GR Littoral et autres GRP / sentier du littoral
- Cours d'eau
- Pollution maritime : sensibilité socio-économique**
- élevée
- moyenne

ÉTAT DES LIEUX ET ENJEUX DU TERRITOIRE

ACTIVITÉS

CARACTÉRISTIQUES

L'espace parcouru du nord au sud par l'A16 et la RD940 est particulièrement accessible. Le réseau des circulations douces est en cours de développement.

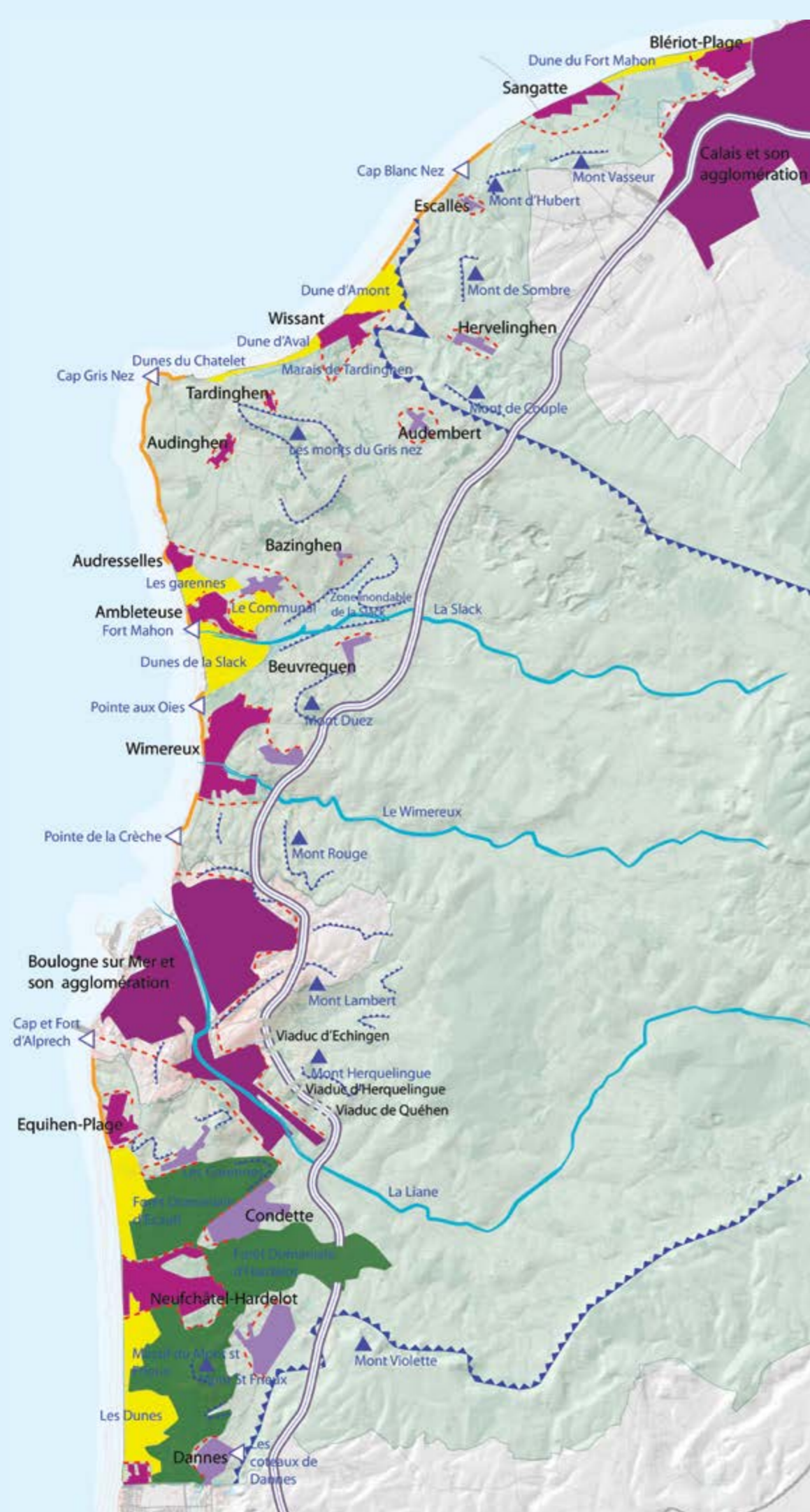
La répartition des activités économiques sur le territoire littoral du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale varie selon la nature des activités. Les activités industrielles et commerciales se développent à proximité des centres urbains ou dans les vallées (la Liane en particulier). L'activité agricole couvre l'ensemble du territoire avec une relative dispersion des sièges d'exploitation, particulièrement nombreuses sur La Terre des 2 Caps, malgré des difficultés importantes (urbanisme, normes sanitaires, risques littoraux, etc.). Les activités de tourisme et de loisirs sont encore aujourd'hui fortement concentrées sur la côte mais tendent à se développer en arrière-littoral en s'appuyant sur une plus grande variété de supports naturels et culturels (forêts, carrières, patrimoine bâti, etc.).

Quant au secteur de l'hébergement-restauration, il est aussi, actuellement, plus présent sur la côte mais connaît une progression importante en arrière-littoral et au-delà avec d'autres produits (chambres et tables d'hôtes, gîtes ruraux, camping à la ferme, etc.) en s'appuyant notamment sur le tissu agricole et le charme des petites implantations rurales (hameaux, écarts).



PRINCIPAUX ENJEUX

- › Développement des liaisons douces entre le littoral et l'intérieur des terres.
- › Maintien des activités agricoles du littoral.
- › Modernisation des sites d'accueil touristiques sur les secteurs côtiers.
- › Mise en valeur les qualités paysagères, environnementales et culturelles du territoire.
- › Valorisation de la trame urbaine pour diffuser l'économie et éviter de trop fortes concentrations d'activités et d'emplois.



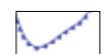
Relief et perception



Relief général



Cuesta



Crête principale



Mont



Falaise



A16

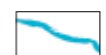
Milieu naturel et point remarquable



Dune / forêt : milieu fermé



Falaise / Plateau agricole ou plaine maritime : milieu ouvert



Fleuves : cours fédérateur



Point remarquable

Urbanisation



Agglomération et ville port



Commune littorale balnéaire



Commune rurale



Frange urbaine sensible (covisibilité, contact avec milieu naturel)

ÉTAT DES LIEUX ET ENJEUX DU TERRITOIRE

TIPOLOGIES PAYSAGÈRES

L'analyse révèle une identité singulière de ce territoire. Son caractère géologique, son occupation urbaine, son relief marqué, son hydrographie prégnante... sont support d'identité et introduisent en même temps des variations qui distinguent différentes entités paysagères.

RELIEF ET PERCEPTION

La cuesta qui distingue le haut Boulonnais du bas Boulonnais constitue une crête majeure offrant des points de vue remarquables sur le modelé général du site. De même, à partir des différents monts arrière littoraux des panoramas exceptionnels s'ouvrent du nord au sud du territoire. L'A16 s'adapte à ce relief marqué et offre des situations tout aussi remarquables ouvrant vers la cuesta comme à partir des viaducs du sud de Boulogne par exemple.

Si certains points hauts permettent d'embrasser une grande partie du pays, surtout au nord où les plateaux sont majoritaires, l'ondulation plus ou moins resserrée du relief liée à la présence de trois vallées (Slack, Wimereux et Liane), organise des basculements d'un paysage à un autre. Cette situation installe une co-visibilité forte qui constitue un grand enjeu de ce territoire. Les falaises abruptes donnent à voir la côte anglaise au-delà de la Manche.

MILIEU NATUREL ET POINTS REMARQUABLES

La diversité des milieux naturels est tout aussi marquée puisqu'elle va de pair avec les différentes situations qu'offrent le relief, la nature du sol ou encore la présence de l'eau. Les forêts et les dunes sont des éléments identitaires du territoire qui ferment le paysage. À l'inverse, les plateaux agricoles, la plaine maritime ou encore les marais sont des espaces ouverts permettant de larges respirations visuelles.

La Slack, le Wimereux et la Liane sont des composantes linéaires qui s'étalent naturellement pour la Slack ou à l'inverse qui ont été contraintes et canalisées pour La Liane. Ce sont trois fleuves fédérateurs qui participent à la diversité des paysages de ce territoire. Des points remarquables constituent des accroches touristiques.

URBANISATION

Le territoire étudié est composé de deux grandes agglomérations également villes-ports, de communes littorales à l'essor touristique notable et de communes rurales situées plus en arrière. Cette diversité lui confère une grande richesse patrimoniale et architecturale qui est à préserver et à développer. Les franges urbaines sont des espaces sensibles car sujets à de fortes co-visibilités ou en contact avec des milieux naturels fragiles et protégés.



Ouverture de la vallée de la Slack



Plateau dégagé ouvert sur la mer



Mont et urbanisation nichée au creux du relief



Paysage fermé, entre urbanisation et dunes / Monts en balcon



Massif boisé du Mont Saint Frieux



Ville balnéaire : Wimereux

DÉFINITION DES ENTITÉS PAYSAGÈRES



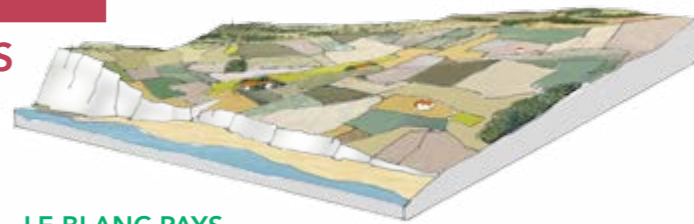
L'analyse attentive des caractéristiques du paysage permet de découper le territoire en 13 entités.



LA PLAINE MARITIME DE SANGATTE ENTRE CALAIS ET LE CAP BLANC-NEZ

Depuis la périphérie urbaine de Calais jusqu'à Sangatte, cette plaine, couverte de parcelles de culture et de prairies humides entrecoupées de canaux affiche un caractère rural et maritime. Ça et là quelques fermes isolées sont protégées des grands vents par des petits bois. La plaine très dégagée s'ouvre sur la mer, les horizons se font lointains. Cette étendue est bordée par l'extrémité nord de la cuesta, qui est en fait une falaise morte vers laquelle s'élèvent un grand plateau et une série de monts. Dans ce relief se distinguent des carrières et le talus du Fond Pignon. Dernières proéminences de la cuesta vers la mer, le mont d'Hubert et le Cap Blanc-Nez forment la limite sud de ce territoire. La limite nord-est de l'entité est constituée par le tissu urbain des communes de Coquelles et de Sangatte-Blériot Plage. Sangatte forme un village-rue qui peu à peu s'étend.

2



LE BLANC PAYS

Damier de grandes cultures sur un socle crayeux aux ondulations amples, ce territoire identitaire de la côte offre un visage rural et bucolique dans lequel les routes et sentiers sinuent au gré des mouvements du relief. La présence bâtie est discrète, inscrite dans les replis du socle, à peine perceptible depuis les monts majeurs (Hubert, Sombre et Couple), dernières expressions de la cuesta du Boulonnais qui s'interrompt au cap Blanc-Nez face à la mer. Les vastes étendues de terre arable de ce haut plateau sont ponctuées par des haies et des pâtures cernant les villages inscrits au creux des vallons. Quelques boisements des versants à l'est abritent ces villages du vent. La falaise de craie offre un faciès blanc granuleux et friable, surplombé par les cultures qui semblent plonger dans la mer.

3



LA PLAINE CÔTIÈRE DE WISSANT

L'ancien village de pêcheurs devenu station balnéaire est cerné de larges épaisseurs dunaires au réseau hydrographique plus ou moins visible. Au nord de Wissant quelques mares et rus s'inscrivent entre les buttes de sable de la Dune d'Amont, aux boisements et landes très denses. Au sud de Wissant, à l'arrière de la Dune d'Aval, le marais de Tardinghen se voit menacé par l'érosion du cordon dunaire. La ville cernée de ces deux milieux naturels protégés s'étire peu à peu à l'arrière vers l'est entre les buttes du Camp César et de la Motte au Vent. La présence végétale arborée joue un rôle majeur d'intégration des nouveaux bâtiments.

4



L'ARRIÈRE PAYS WISSANTAIS

Vallée creusée par les affluents de la Slack, entre les caps Blanc-Nez et Gris-Nez, l'arrière pays Wissantais développe un relief de vals et monts occupé par les grandes cultures. Les monts du Gris-Nez et la cuesta forment les horizons lointains. Avec ses sols d'alluvions et ses plantations, elle annonce la trame bocagère de la vallée de la Slack et du Wimereux. Dans les replis du relief l'eau ruisselle et stagne. Quelques mares et plans d'eau sont présents. Au sein du tissu bocager, principalement sur les reliefs intermédiaires, quelques hameaux et villages isolés participent à affirmer l'ambiance rurale.

6



LES DUNES ET ESTUAIRES D'AUDRESSELLES À WIMEREUX

Entité à la fois très urbaine et très sauvage, cette portion de littoral est marquée par l'attractivité du tourisme côtier et de Boulogne-sur-Mer. Le tissu urbain est relativement dense dans les centres et se distend peu à peu vers les périphéries, le long des axes routiers principaux. L'ambiance urbaine est de plus en plus prégnante d'Audresselles jusqu'à Wimereux. Respirations de nature, les massifs dunaires entre chaque ville forment des coupures paysagères essentielles dont l'une est partiellement occupée par un vaste terrain de golf. L'éperon rocheux de la Pointe aux Oies rappelle les formations gréseuses de la côte d'Opale et forme un belvédère en avant du golf.

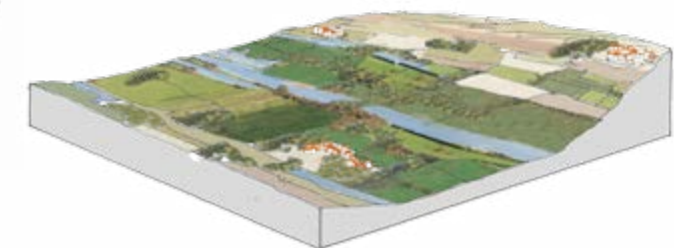
5



LES MONTS DU GRIS-NEZ

Proéminence d'argiles et de grès vers la Manche, le Gris-Nez depuis son cap jusqu'à ses monts étire un plateau de grandes cultures. Les monts boisés constituent le fond de scène lointain. En contrebas de ces monts, Audinghen affirme une silhouette spécifique avec son clocher identitaire, ses lotissements et ses nouveaux entrepôts. L'urbanisation d'après guerre marque assez fortement ce paysage encore rural. Cela est encore plus perceptible à l'approche du Cap.

7



LE MARAIS DE LA SLACK

La large vallée alluviale de la Slack présente une trame bocagère discontinue, avec des prés de fauche qui s'étirent depuis les zones humides jusqu'aux flancs du lit majeur. Les grands champs cultivés prennent le relais vers les parties hautes. L'eau est très présente sous diverses formes, depuis les petits canaux jusqu'aux mares de chasse et aux larges étendues marécageuses. Les marais font nettement varier ce paysage au fil des saisons. La période automnale charge la nappe phréatique, le marais se transforme presque en un grand étang. La période estivale réduit la présence de l'eau, et de fraîches pâtures enveloppent la rivière. L'activité rurale se traduit par la présence de fermes et hameaux.

DÉFINITION DES ENTITÉS PAYSAGÈRES (SUITE)



L'analyse attentive des caractéristiques du paysage permet de découper le territoire en 13 entités.

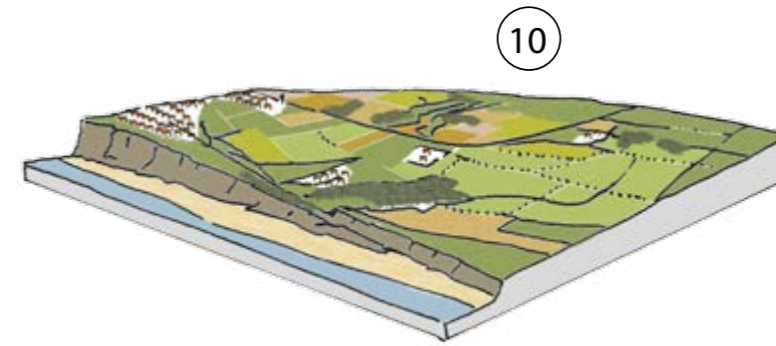
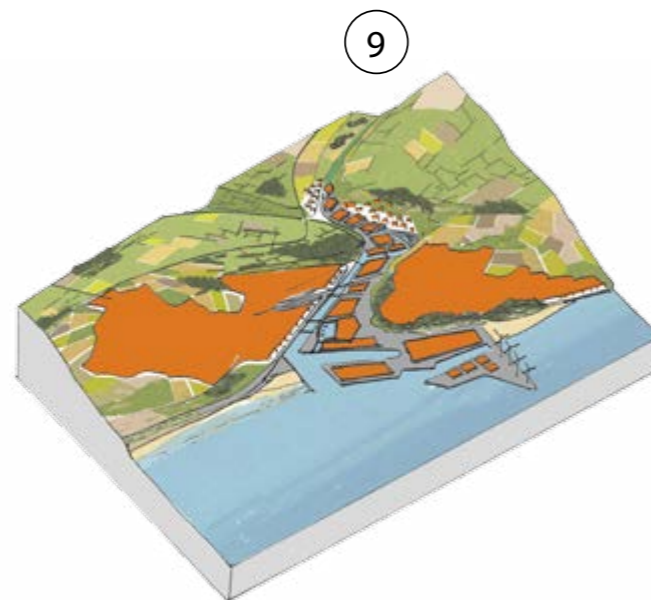
L'AGGLOMÉRATION DE BOULOGNE-SUR-MER

Pleinement urbaine, l'entité de Boulogne et de son agglomération se distingue des autres. Scindé en deux par la Liane, ce paysage habité est également très vallonné. Le relief du Mont-Lambert offre des perspectives sur l'ensemble de l'agglomération. De même depuis sa couronne périphérique ou bien depuis l'A16, un coup d'œil général sur l'entité est possible. Le cours de la Liane marque la topographie et participe aussi au caractère industriel et portuaire de Boulogne-sur-Mer. En effet, sa présence a stimulé le développement d'un chapelet d'entreprises et de commerces. Dans cet ensemble très urbain, les falaises mortes de Boulogne-sur-Mer et du Portel constituent de véritables cœurs de nature.



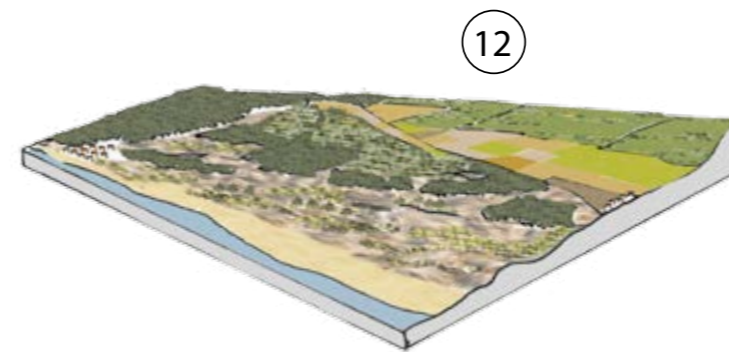
LES FALAISES ET LE PROMONTOIRE DE LA CRÈCHE

Dernier promontoire sauvage avant l'agglomération de Boulogne-sur-Mer, la pointe de la Crèche dégage un horizon à 360°. Cette porte d'entrée sud du Grand Site regroupe trois axes de déplacement majeurs : la RD 940, la voie ferrée et l'autoroute. En arrière, les bois et friches referment les perspectives entre la voie ferrée et l'autoroute. Cela est accentué par les talus liés aux infrastructures viaires et aux nouvelles opérations bâties. Si l'ambiance littorale est très forte autour de la départementale, elle est plus rurale entre la voie ferrée et l'autoroute et devient nettement urbaine en entrant dans Wimille.



FALAISES ET PROMONTOIRE D'EQUIHEN ET DU PORTEL

Au sud de l'agglomération, on retrouve le pendant de l'entité associée au site de la Crèche. En effet, le cap d'Alprech et son fort offrent un paysage similaire. Il se compose d'un estran rocheux, d'un fort, d'un plateau agricole coupé de petites vallées et traversé par une départementale menant à Equihen. Cet espace représente une ouverture visuelle notable entre la densité urbaine au nord liée à l'agglomération Boulonnaise et la masse boisée au sud de la forêt domaniale d'Écault.

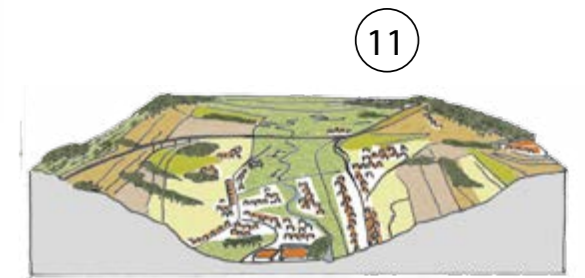


LES DUNES ET MASSIFS BOISÉS DE SAINT-ÉTIENNE-AU-MONT À DANNES

Cette entité est pleinement boisée puisqu'elle se compose du domaine Cazin, de la forêt d'Écault et des dunes et forêt du Mont-Saint-Frieux. Constituant un paysage fermé, seuls les points hauts, comme le Mont-Saint-Frieux, permettent une vision d'ensemble. C'est au cœur de cet espace de nature que s'est fondée la station balnéaire d'Hardelot-plage. Les dunes et les forêts forment un véritable cocon abritant de nombreuses villas, deux golfs, des sentiers équestres et pédestres.

Ici le maillage viaire est uniquement présent à l'arrière de la dune. Seule l'urbanisation d'Hardelot et le piquage transversal du chemin de la Mer traversent l'épaisseur du cordon dunaire afin d'accéder à la mer. Par contre, cet ensemble naturel offre un grand espace pour la randonnée.

Entre la forêt domaniale d'Écault et la forêt domaniale d'Hardelot, s'immiscent Condette et son marais.



LA MOYENNE VALLÉE DE LA LIANE

À l'arrière des falaises et promontoire d'Equihen et du Portel, on retrouve le cours de la Liane. Ici, elle est en contact direct avec les habitations ou les espaces agricoles et non plus avec les zones d'activités. Cette séquence constitue une transition entre la partie industrialo-commerciale traversant l'agglomération de Boulogne-sur-Mer et la séquence rurale amont qui se développe au-delà de l'A16. La Liane offre un environnement agréable et impose une topographie marquée sur cette partie. Les viaducs d'Herquelingue et de Quéhen en témoignent et permettent à l'A16 de négocier les dénivelés et de franchir doucement les vallées successives des ruisseaux affluents de La liane.



LA CUESTA SUD

Cette entité est composée de deux noyaux urbains : Neufchâtel-Hardelot et Dannes. C'est ici que l'on retrouve l'ensemble des infrastructures : l'A16, la voie ferrée et la départementale du littoral puisqu'elles sont renvoyées à l'arrière par l'épaisseur du cordon dunaire et des massifs boisés du sud de l'agglomération de Boulogne-sur-Mer.

L'ensemble de cette entité est situé à la limite de la cuesta sud. Des éléments remarquable en témoignent : les carrières et cimenteries de Dannes et les éoliennes. Le mont Madame offre un panorama sur ce site d'extraction et donc par la même occasion sur la structure géologique du lieu. Enfin, le marais de Dannes marque une transition entre l'espace naturel dunaire et la partie urbanisée de la commune.



Protection réglementaire

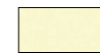


Réserve naturelle régionale

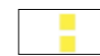


Arrêté de protection biotope

Protection législative



Communes soumises à la loi littoral



Loi littoral : Bande des 100m

Protection par la maîtrise foncière



Terrain acquis et protégés par le CD 62, le Conservatoire du Littoral et gérés par EDEN 62



Zone de préemption du Conservatoire du littoral et du CD 62

Protection conventionnelle



Natura 2000

Limite du PNR



Parc Naturel Marin

Inventaire patrimonial



ZNIEFF de type 1



ZNIEFF de type 2

Gestion



Site géré par EDEN 62



Sources : DREAL©

3 km 6 km

ÉTAT DES LIEUX ET ENJEUX DU TERRITOIRE

PROTECTIONS NATURELLES ET PAYSAGÈRES

Coeurs de biodiversité et corridors écologiques



CARACTÉRISTIQUES

Le territoire du PNR accueille 80% de la biodiversité régionale.

De nombreux habitats naturels majeurs du Parc sont représentés sur la façade littorale et constituent des cœurs de biodiversité remarquables.

Estran, espaces dunaires, estuaires, falaises crayeuses, falaises jurassiques, bocages, coteaux, massifs forestiers, prairies inondables, prairies endémiques du Boulonnais, zones humides, marais... sont autant d'espaces répertoriés, inventoriés voire protégés.

Le site est d'intérêt majeur à l'échelle de l'Europe pour la migration des oiseaux.

PRINCIPAUX ENJEUX

- › L'enjeu essentiel est dans l'articulation de la protection des milieux et de leur possible découverte par le public
- › Il est également nécessaire de préserver ou restaurer les corridors écologiques qui permettent la circulation des espèces entre les espaces naturels.



LES PROTECTIONS CULTURELLES

CARACTÉRISTIQUES

La situation littorale et les particularités géologiques et géomorphologiques ont induit des modes d'investissement singuliers du territoire, militaires, balnéaires, agricoles, halieutiques... qui ont produit à travers le temps un patrimoine important et très diversifié.

Au delà des centres urbains anciens, la grande Histoire des quatre derniers siècles principalement, a laissé de nombreuses traces nettement visibles sur la côte et dans les terres, formant des repères identitaires forts.

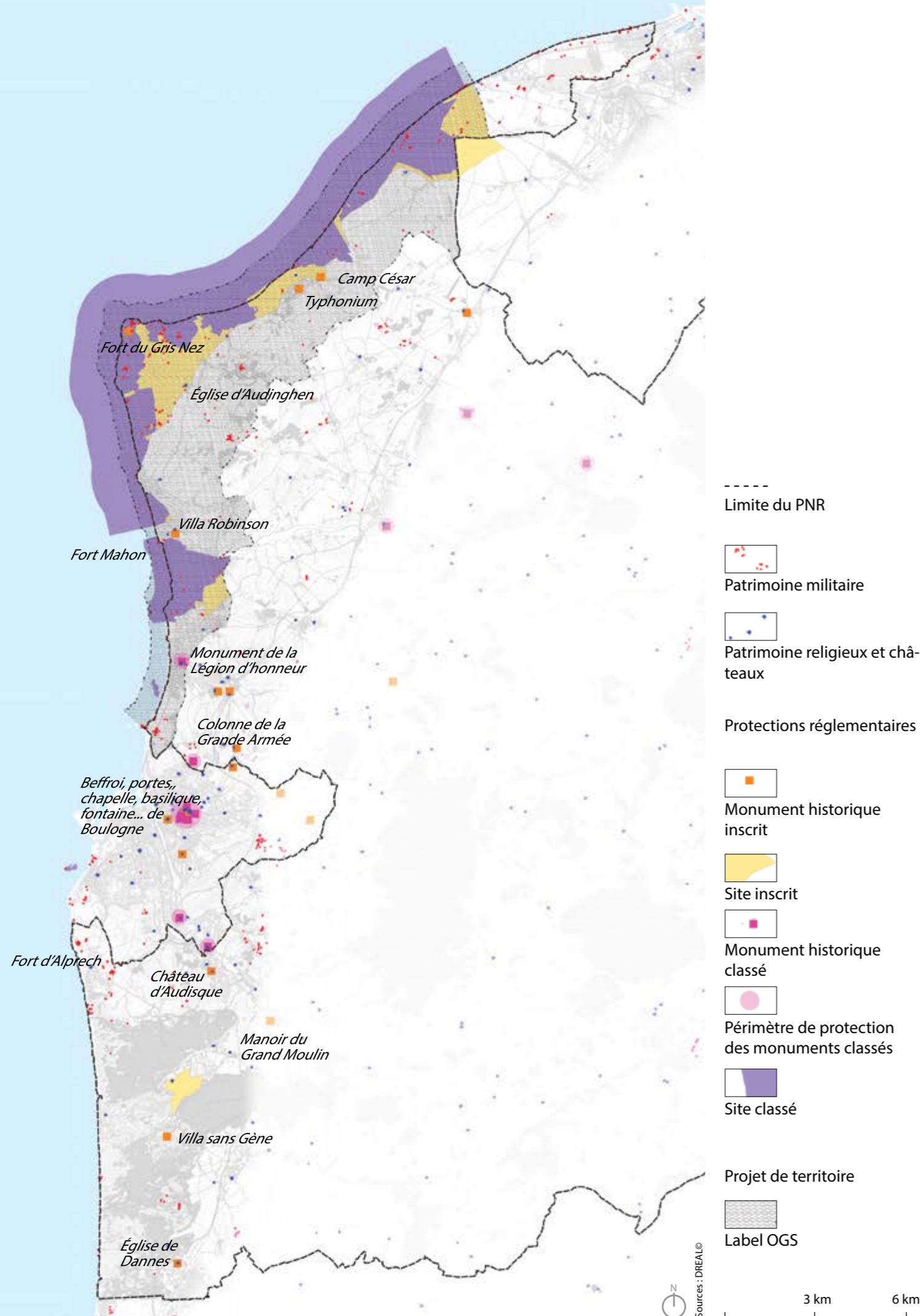
Des châteaux, des édifices religieux et militaires ont été inscrits ou classés en tant que monuments historiques. Sur la côte, anse du Gris-Nez, Fort-Mahon et rocher du Croy sont protégés au titre des sites classés. Tous ces sites et bâtiments font partie des visites touristiques et racontent l'histoire. Cette intervention de l'État reconnaît la valeur paysagère et architecturale des différents sites.

Les multiples blockhaus non protégés mais participant de la mémoire de la Seconde Guerre Mondiale appartiennent aussi au patrimoine culturel local. Au lieu-dit d'Haringzelles une batterie est d'ailleurs devenue le Musée du Mur de l'Atlantique.



PRINCIPAUX ENJEUX

- › Développement de la mise en valeur du patrimoine bâti, y compris militaire.
- › Protection des espaces voisins des sites protégés, reconnus dans les SCOT et nécessitant un second degré de protection à l'échelle communale par le biais de prescriptions dans les PLU.
- › Projet de classement du site de la crèche et des falaises du Portel à Equihen.
- › Proposition d'un schéma d'accueil global du Sud de Boulogne dans l'esprit de celui du Grand Site des Deux-Caps qui n'est pas une démarche de mise sous cloche du paysage mais un processus dynamique de reconnaissance, de gestion et de relais auprès des différents acteurs du territoire.



SYNTHÈSE DES STRATÉGIES DE PLANIFICATION

ACTEURS ET DOCUMENTS D'ORIENTATION DU TERRITOIRE



Découpages territoriaux

— Région Nord Pas-de-Calais

— Limite du PNR Caps et marais d'Opale

— Limite SCOT

— Nom SCOT

— Limite EPCI

— Nom EPCI

VILLE
— PLUi de la terre des 2 Caps

VILLE
— PLUi du Boulonnais

— Limite communale

VILLE
— PLU communal

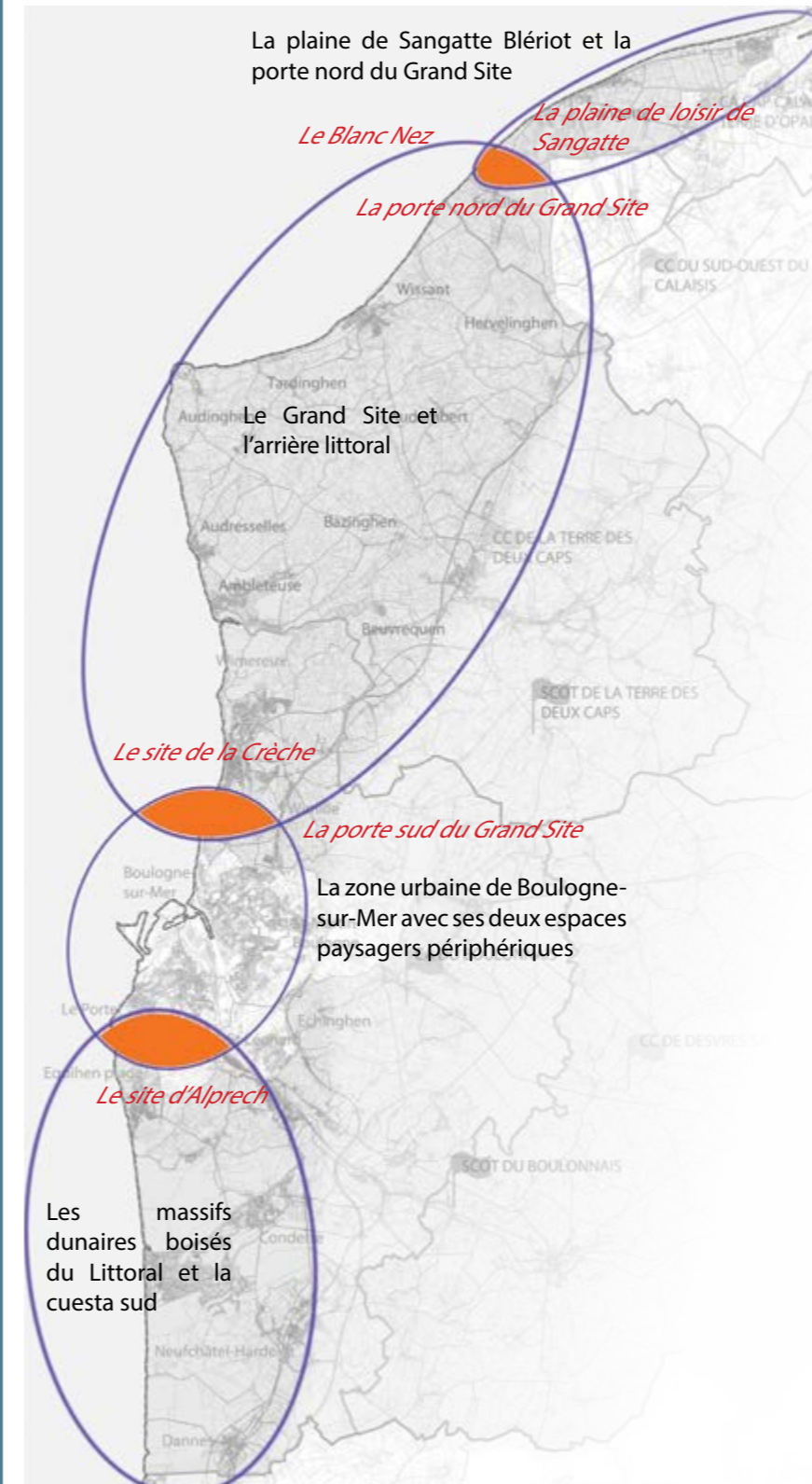
Projets de territoire

— Grand site des Deux-Caps

— Limite de Pays

— Nom Pays

3 km 6 km



La frange littorale est l'objet d'une complexité de gestion territoriale qui sollicite de nombreux acteurs. Ce secteur est administré par différents documents impliquant des échelles variées et une correspondance, une progression dans les objectifs et les réglementations de l'un à l'autre.

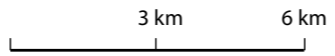
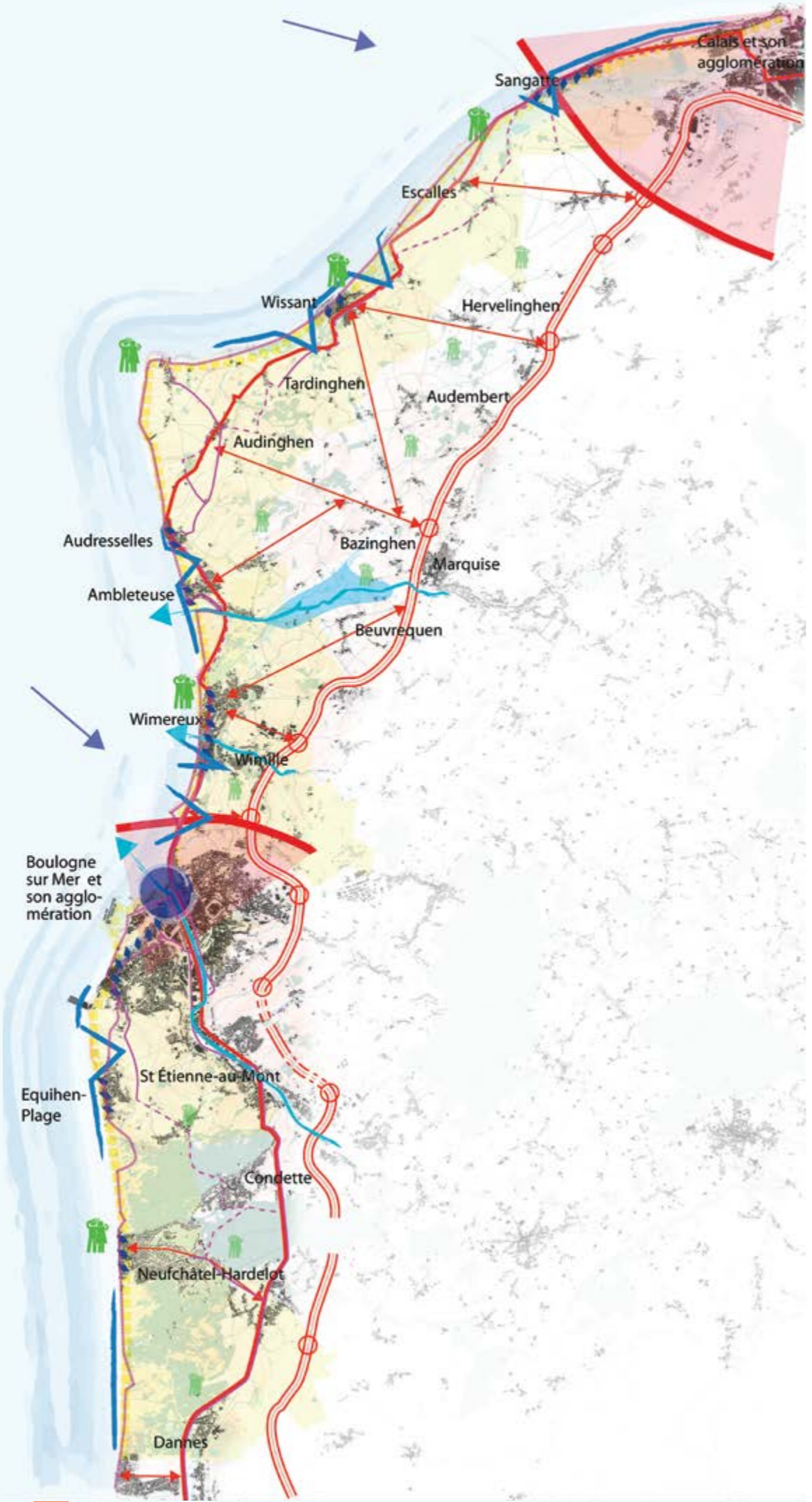
Ils ont reconnu et pris en charge les problématiques particulières liées au littoral comme le tourisme, mais aussi les problématiques plus communes comme l'économie ou l'urbanisation. Les diagnostics des SCOT et des PLUi révèlent la connaissance et la conscience collectives du socle environnemental et paysager du territoire. Les PADD, DOG et règlements engagent des orientations, des planifications cohérentes avec cet état des lieux qui peuvent trouver une cohérence et des articulations au sein du DOL.

À partir du découpage administratif des EPCI et de celui des entités paysagères, quatre grands ensembles se distinguent avec des sous-entités à projets importants. Au nord la plaine maritime de Sangatte, puis le Grand Site et l'arrière-littoral. Au sud, la zone urbaine de Boulogne-sur-Mer et les massifs dunaires, boisés du littoral et de la cuesta sud.

Des secteurs-clés en transition d'un grand ensemble à un autre sont remarquables. Ce sont des points stratégiques aux enjeux variés; naturels comme c'est le cas du site de la Crèche, du Cap d'Alprech, ou bien du Blanc-Nez; économique et urbain comme c'est le cas pour la plaine de loisir de Sangatte, ou encore touristiques pour l'ensemble des sites relevés.

— Grand ensemble paysager reconnu








— Secteur clé en transition entre deux grands ensembles



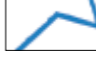

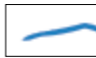





SYNTHÈSE DES STRATÉGIES DE PLANIFICATION

STRATÉGIE LITTORALE : UN ESPACE À ENJEUX MAJEURS ; RISQUES, PROTECTIONS ET SOLIDARITES ARRIERE-LITTORALES


UN TERRITOIRE D'INTÉRÊT RÉGIONAL À DÉVELOPPER DURABLEMENT

-  Mettre en valeur les portes vers le Grand Site de France
-  Conforter et intégrer le réseau viaire tout en développant le réseau cyclable
-  Affirmer l'A16 comme axe structurant et de diffusion du tourisme
-  Conforter la RD940 comme voie touristique
-  Conforter le réseau cyclable en projet
-  Conforter le sentier du littoral
-  Affirmer la transversalité du territoire


UN MILIEU SOUMIS AUX RISQUES À SURVEILLER ET À AMÉNAGER DURABLEMENT

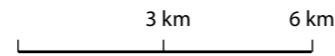
-  Agir selon l'évolution du trait de côte
-  Repli stratégique
-  Remise en état de la dune ou de la digue
-  Adapter l'urbanisation et innover dans le domaine de la construction pour prendre en compte les contraintes (submersion marine, instabilité dunaire, fluctuation du trait de côte...)
-  Prévenir les pollutions maritimes
-  Surveiller les pollutions liées à l'activité portuaire
-  Surveiller les pollutions liées au trafic maritime
-  Surveiller les pollutions liées aux débouchés des fleuves

UN MILIEU AUX RESSOURCES RARES À MÉNAGER

-  Suivre et évaluer l'application de la loi littorale






UN MILIEU ATTRACTIF À GÉRER

-  Améliorer l'accueil et la répartition des visiteurs et partager les valeurs patrimoniales du territoire
- Sensibiliser les visiteurs à la protection de la faune et la flore terrestre et marine








**STRATÉGIE PATRIMONIALE ET PAYSAGÈRE :
UNE RICHESSE RECONNUE À PRÉSERVER**


**DES PAYSAGES EMBLÉMATIQUES À VALORISER
ET À PRÉSERVER**

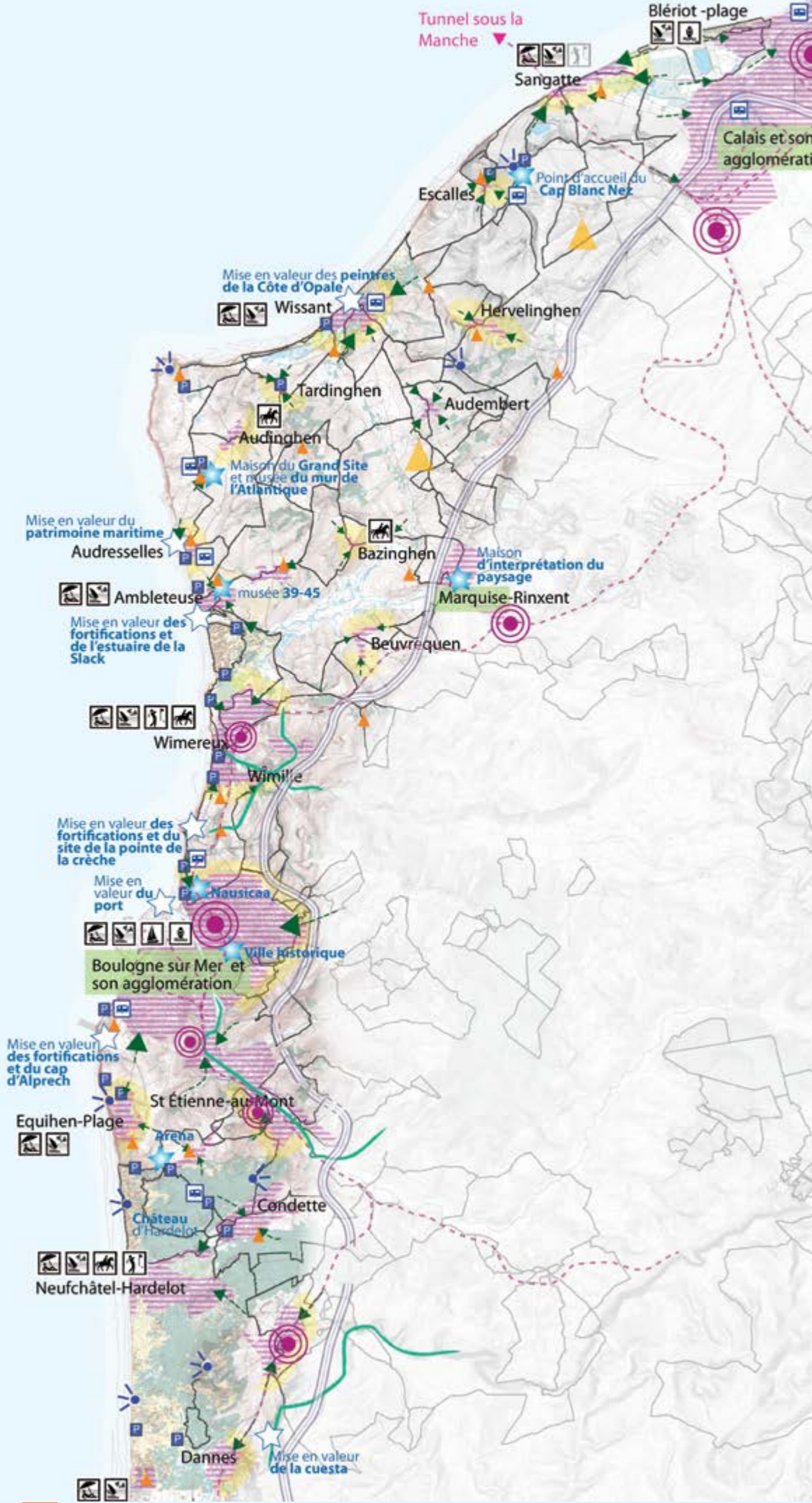
-  Maintenir une agriculture durable en limitant l'enfrichement des parcelles
-  Préserver les boisements et les lisières
-  Préserver les vallées et zones humides
-  Mettre en valeur et protéger les monts
-  Sensibiliser les acteurs et les visiteurs à la fragilité de l'estran

**LA TRAME VERTE ET BLEUE À
CONFORTER**

-  Préserver les cœurs de biodiversité
-  Créer, améliorer et pérenniser les corridors écologiques
-  Atténuer les ruptures des cœurs de biodiversité constituant des obstacles à la circulation animale
-  Rupture liée à des ouvrages hydrauliques
-  Rupture liée au réseau viaire





UNE QUALITÉ DES EAUX DE SURFACE À AMÉLIORER

-  Protéger et veiller au maintien des mares, zones humides et cours d'eau



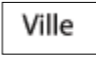


STRATÉGIE D'ACCUEIL : UN TERRITOIRE À PARTAGER

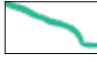






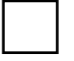





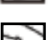

UNE GESTION ÉCONOME DU TERRITOIRE À APPLIQUER

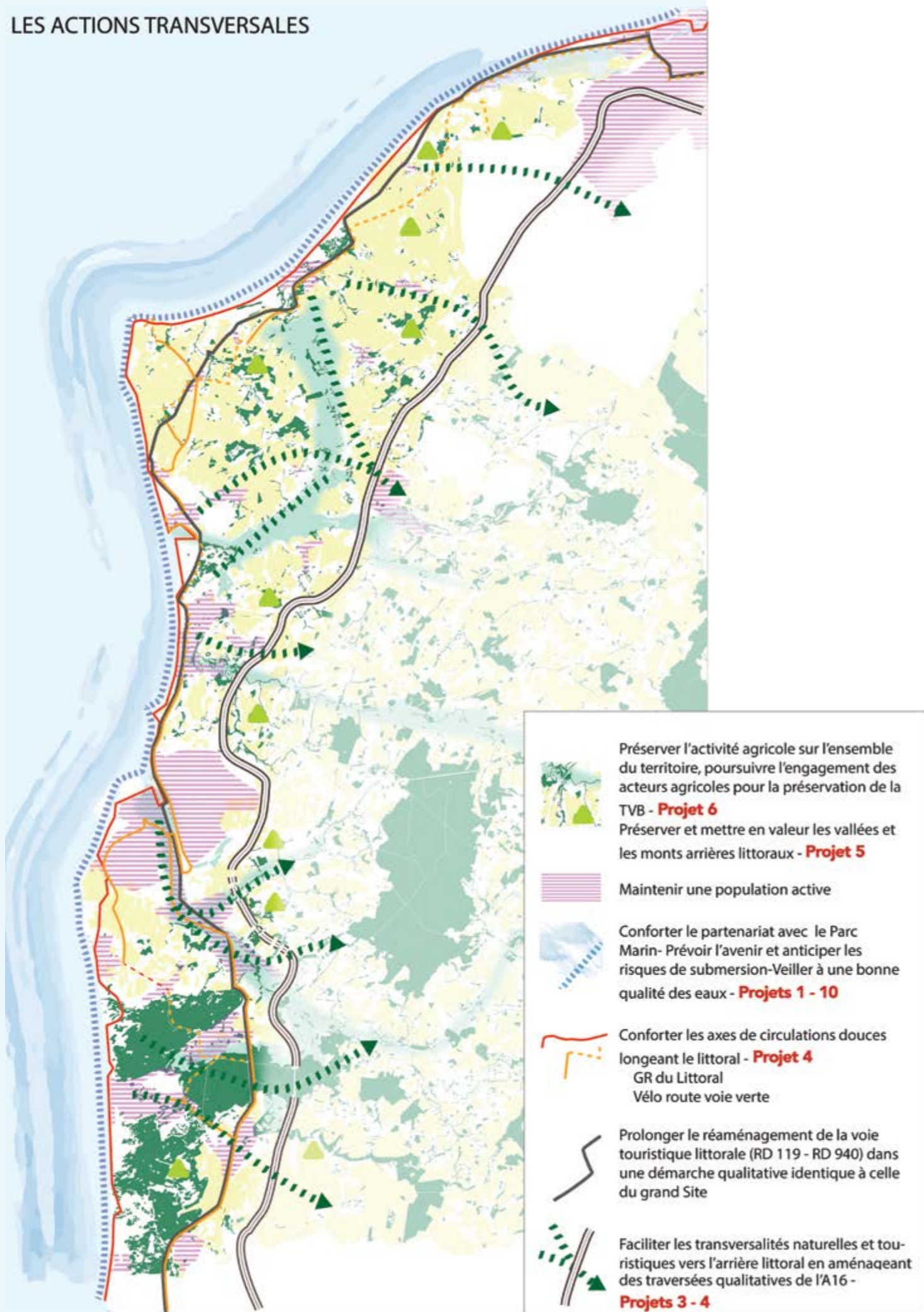
-  Promouvoir une urbanisation fondée sur la densité, le renouvellement urbain et la sauvegarde du patrimoine bâti
-  Développer les pôles gares
-  Développer et requalifier l'hébergement touristique existant et contribuer à diffuser la fréquentation sur l'arrière littoral
-  Ménager les covisibilités

UN CADRE DE VIE À AMÉLIORER

-  Aménager qualitativement les entrées de commune
-  Renforcer la végétation en ville
-  Développer les énergies renouvelables et améliorer la gestion des déchets

UN TERRITOIRE À DÉCOUVRIR

-  Valoriser certains corridors comme support de circulation douce, d'espace de loisir et de pénétrante paysagère en ville
- Renforcer les aires d'accueil
 -  Aire de stationnement
 -  Aire réservée aux camping-cars
- Développer les points de découverte sur l'ensemble du territoire
 -  Panorama aménagé
 -  Point d'accueil du public
 -  Mise en valeur du patrimoine (sentier ou site aménagé)
 -  Mettre en avant et exploiter les richesses culturelles et naturelles du territoire
 -  Conforter les pôles de loisir et le réseau de randonnée
 -  Plage et accès à la plage
 -  Centre nautique
 -  Centre équestre
 -  Golf
 -  Base de loisir
 -  Port de plaisance
 -  Sentier de randonnée



Après avoir rappelé les grands enjeux du secteur littoral et après avoir analysé et compilé tous les documents stratégiques (chartes, SCOT, PLUi etc.), voici la liste des actions recensées par le Groupe de travail, susceptibles de participer à la mise en œuvre opérationnelle de la charte.

Elle se présente en trois parties :

- des orientations qui se déclinent sur l'ensemble du littoral
- des orientations par entités : plaine de Sangatte-Blériot, Grand site et son arrière-pays, agglomération Boulonnaise et, enfin, le littoral sud Boulogne
- dix projets prioritaires pour les dix prochaines années

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

ACTIONS THÉMATIQUES AU SERVICE DES STRATÉGIES DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR

A/ STRATÉGIE LITTORALE (RISQUE ET PROTECTION)

SL 1 SUIVRE L'ÉVOLUTION DU TRAIT DE CÔTE ET LA GESTION DES RISQUES

- Surveiller l'évolution du trait de côte et du cordon dunaire
 - Suivre les études lancées sur Wissant pour accompagner la stratégie de gestion du risque d'érosion côtière : étude du fonctionnement de la dune d'aval (bathymétrie et courantologie) et étude du ré-ensablement massif de l'estran
 - Poursuivre la surveillance de la falaise du Blanc-Nez
 - Poursuivre la surveillance de la falaise à Le Portel, Equihen et Wimereux (suite à l'achat par EPF)
- Réviser le PPR côtes à falaise, élaboration du PPR du Wimereux
- Accompagnement des études de danger menées sur les ouvrages classés
- Poursuivre du travail sur le PPR submersion marine
- Prévoir l'avenir et anticiper les risques de submersion
 - par l'entretien et le confortement des digues intérieures
 - en confortant la vocation des espaces naturels
 - en adaptant les documents d'urbanisme
- Surveiller l'évolution du risque argile et du risque effondrement minier
- Surveiller les risques d'inondations et de ruissellement sur le bassin versant de la Slack
- Définir les actions à mener après approbation du PPRN sur les sites le plus menacés
- Assurer le classement des 100 sites d'actions prioritaires ciblés par l'étude du PMCO

SL 2 SUIVRE LA DÉCLINAISON DE LA LOI LITTORAL

- Suivre la mise en œuvre et la déclinaison spatiale des enjeux de la loi littoral dans les PLUi
- Avancer sur la notion de carte d'identité et de référentiel des espaces remarquables

SL 3 METTRE EN COHÉRENCE LES DISPOSITIFS DE PROTECTION

- Retravailler avec l'Etat sur les périmètres de site classés et inscrits **PROJET 5**
- Accompagner l'Etat sur ce volet :
 - Mise en œuvre du classement du site de la Crèche
 - Réflexion à mener sur certains secteurs à enjeux (Monts arrière Littoraux du Grand Site, Cap d'Alprech sur le secteur sud Boulogne)
 - Travail d'homogénéisation et d'harmonisation des périmètres de classement et d'inscription sur le site. La loi biodiversité - RBNP- induit une réflexion sur le devenir des sites inscrits, y compris dans le Grand Site Cette réflexion sera conduite par la DREAL en liaison avec la DRAC (UDAPS).
 - Lancer une réflexion sur un outil permettant une meilleure appropriation des aspects réglementaires (élaboration du document unique de gestion)

SL 4 ARTICULER LES PROTECTIONS MARINES ET LITTORALES

- Affirmer le lien avec le Parc Naturel Marin et mettre en place les outils de collaboration et les stratégies communes d'intervention et de gestion sur le secteur littoral (Estran, Estuaires) **PROJET 10**
- S'appuyer sur le renouvellement des DOCOBS Natura 2000 par le PNR et pour l'estran et la partie marine, s'appuyer sur la mise en place du DOCOB Natura 2000 marins : " Récifs Gris-Nez Blanc-Nez " (ZSC) et " Cap Gris-Nez " (ZPS)
- Suivre l'évolution des pollutions
- Réviser les annexes Polmar : protection des ports et nettoyage des plages

SL 5 ORGANISER ET DÉVELOPPER LES LIEUX STRATÉGIQUES D'ACCÈS À LA MER PAR DE L'AMÉNAGEMENT ET DE LA COMMUNICATION (PANNEAUX D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION)

B/ STRATÉGIE PATRIMONIALE ET PAYSAGÈRE

SE 1 RENFORCER LA TRAME VERTE ET BLEUE

En complément et en cohérence avec les actions de protection et de gestion des espaces publics déjà menées par les acteurs historiques (PNR, Conservatoire du Littoral, EDEN 62, ONF), il s'agit de :

- Assurer les moyens de pérenniser et d'enrichir les espaces agricoles, prairies, haies et zones bocagères recensés dans les études préalables des PLU i
- Mettre en place des actions de gestion des cœurs de nature non protégés et non gérés en complément du travail réalisé par EDEN 62 et le Conservatoire du Littoral (abords de la réserve naturelle régionale)
- Proposer des opérations de confortation de la trame avec les agriculteurs et les acteurs du périmètre du DOL (propriétaires privés, GIC, etc...)

PROJET 6

Priorité :

- Corridor pelousaire Mont de Sombre – vallée du vent petit Blanc-Nez
- Le tour de Wissant
- Le secteur arrière de la plaine de Wissant
- Les deux corridors en arrière du Gris-Nez
- Le corridor Est de Wimille Wimereux
- Le secteur entre les Monts de couple, monts de Sombre et secteur du Tappe-cul à Escalles-vallée du vent (corridor pelouse calcaire)
- Le secteur entre Audresselles Mont de la Louve – Bertinghen Lebringhen,
- La cuesta sud du Boulonnais
- Atténuer les coupures entre les espaces naturels par des opérations de confortement particulier (creusement de mares pour le triton crêté par exemple)
- Suivre l'évolution des linéaires de haies patrimoniales et de murets de pierre protégés dans les documents d'urbanisme au titre du L123-1-5-III-2
- S'appuyer sur les futures liaisons douces pour en faire des supports de corridor écologique (à intégrer en amont à la vélo route par exemple)
- Accompagner l'action foncière menée par le Conservatoire du littoral dans le cadre d'une vision partagée de la protection des espaces naturels sensibles du Pas-de-Calais et validée au sein du Conseil de Rivages Manche-Mer du Nord. (Le conservatoire a publié l'actualisation de sa stratégie foncière en juillet 2015. La déclinaison locale plus fine est en cours.)

SE 2 PRÉSERVER ET ENRICHIR LES PAYSAGES

- Suivre l'évolution des enjeux paysagers intégrés dans les PLUi
- Anticiper les enjeux paysagers dans les révisions des PLUi (être vigilant sur les révisions du document d'urbanisme et accompagner les intercommunalités dans les futures démarches de révision des documents d'urbanisme pour une meilleure prise en compte des entités paysagères littorales. Ce travail pourrait se faire dans le cadre d'outils de gouvernance type «groupe projet urbanisme» intégrant les EPCI ayant la compétence urbanisme (ainsi que leurs nouveaux services ADS), l'agence d'urbanisme BDCO, les partenaires du GT Littoral, les services de l'Etat (DREAL-DDTM-STAP)
- Activer l'échange entre dossier de renouvellement du Label et enjeux des PLUi pour une meilleure convergence des traductions réglementaires et s'appuyer pour cela sur l'Atlas des paysages produit par le PNR
- Protéger les paysages remarquables, les points de vue et basculements exceptionnels
- Ménager les co-visibilités entre les monts arrière littoraux
- Assurer une intégration paysagère qualitative et durable des aménagements du site (dont Mont de Sombre par exemple)

SE 3 RÉDUIRE L'EFFET DE COUPURE DE L'A16

Mise en place d'un ouvrage de franchissement pour la faune

- Sur la vallée du Blacourt
- À Leubringhen
- Au niveau du Pont Pierré

PROJET 3

SE 4 AMÉLIORER LA QUALITÉ DES EAUX

- Mettre en œuvre les mesures du SAGE
- Avoir une vision inter SAGE
- Protéger les cours d'eau et Watergangs du territoire (Slack, Basse vallée du Wimereux, secteur Echinghen-Herquelingues, ruisseau de Pannes, ruisseau Crevé et ruisseau de Camiers ainsi que préservation et gestion des berges de la Becque et de la Warrenne...)
- Maintenir les prairies de fauche et zone d'expansion des crues sur la basse vallée
- Maintenir de la naturalité de l'estuaire de la Slack

SE5 COMMUNIQUER

- Sensibiliser les acteurs à la qualité des paysages du Grand Site et des paysages arrière littoraux en valorisant les entités paysagères (en collaboration étroite avec EDEN 62 et le Conservatoire du Littoral)
- Sensibiliser le public à la qualité des eaux et aux risques de pollution

SE6 POURSUIVRE LA CONNAISSANCE ET LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE BÂTI ET DU PETIT PATRIMOINE

- Poursuivre la connaissance des éléments remarquables du patrimoine identitaire du littoral,
 - Murets de pierres sèches et maçonnées
 - Patrimoine militaire (dont mur de l'Atlantique)
 - Patrimoine maritime (maison de pêcheurs, Flobarts)
 - Patrimoine balnéaire
- synthétiser et valoriser l'ensemble de ce savoir.
- Intégrer le patrimoine immatériel dans la réflexion.

C/ STRATÉGIE D'ACCUEIL ET D'USAGE

SU 1 ASSURER LA CONTINUITÉ DU SENTIER DU LITTORAL

- Poursuite de la mise en œuvre du tracé SPPL et du sentier sur l'ensemble de la façade littorale
- Cartographier les points remarquables et les panoramas paysagers dans le cadre de la mise en œuvre de la SPPL et du sentier du littoral
- Assurer l'aménagement et la signalétique du sentier du littoral : créer une synergie avec les collectivités pour améliorer l'attractivité du territoire
- Assurer la relation du sentier du littoral avec le schéma départemental de randonnée

SU 2 ASSURER LA CONTINUITÉ DE LA VÉLO ROUTE

- Finaliser la vélo route du Littoral entre Boulogne-sur-Mer et Calais

SU 3 CRÉER UN OBSERVATOIRE DU FONCIER ET DE L'IMMOBILIER

- Suivre l'évolution du développement des résidences secondaires et des modifications démographiques
- Rechercher les exemples et les moyens d'une maîtrise de ces phénomènes
- Suivre la mise en œuvre des PLUi, des OAP et des révisions
- Intégrer les enjeux du PLU aux différents projets
- Accompagner les communes dans leur projet de renouvellement urbain (Ambleteuse)
- Accompagner les communes dans leur développement urbain

SU 4 DÉVELOPPER UNE MAILLAGE DE LIAISONS DOUCES POUR UN VÉRITABLE PROJET D'ÉCOMOBILITÉ ET PASSER D'UN USAGER « AUTOMOBILE À UN USAGER ÉCO MOBILE »

PROJET 4

- Avoir une stratégie globale de développement des itinéraires doux à l'échelle de la façade littorale vélo route, liaisons douces, pistes cyclables, cheminements doux chemins de randonnées, de promenades, prioritaires ou pas, etc.
- Développer les antennes douces à partir de la colonne vertébrale de la vélo route et assurer une connexion avec l'arrière-pays du Grand Site
- Mettre en place un réseau de découverte du territoire en mode doux à partir du littoral
- Faire du sentier du littoral la colonne vertébrale piétonne du territoire littoral
- Développer les alternatives à l'intérieur des terres
- Assurer la liaison et le renvoi vers l'immédiat arrière pays

SU 5 METTRE EN PLACE UNE SIGNALÉTIQUE COHÉRENTE

- Mettre en place la signalétique d'accès depuis l'autoroute
 - Modification de la signalétique directionnelle de l'A16
 - Confortation de la signalétique des barreaux d'accès
 - Mise en place des panneaux d'informations sur l'A16
- Mettre en place la signalétique et le mobilier et les PAI sur les sites
- Accompagner le label Grand site par la réalisation d'aménagements et d'une signalétique cohérente avec les collectivités
- Sensibiliser aux enjeux liés à la publicité en accompagnement des actions menées par les services de l'Etat.

PROJET 9

SU 6 COMPOSER AVEC L'AGRICULTURE

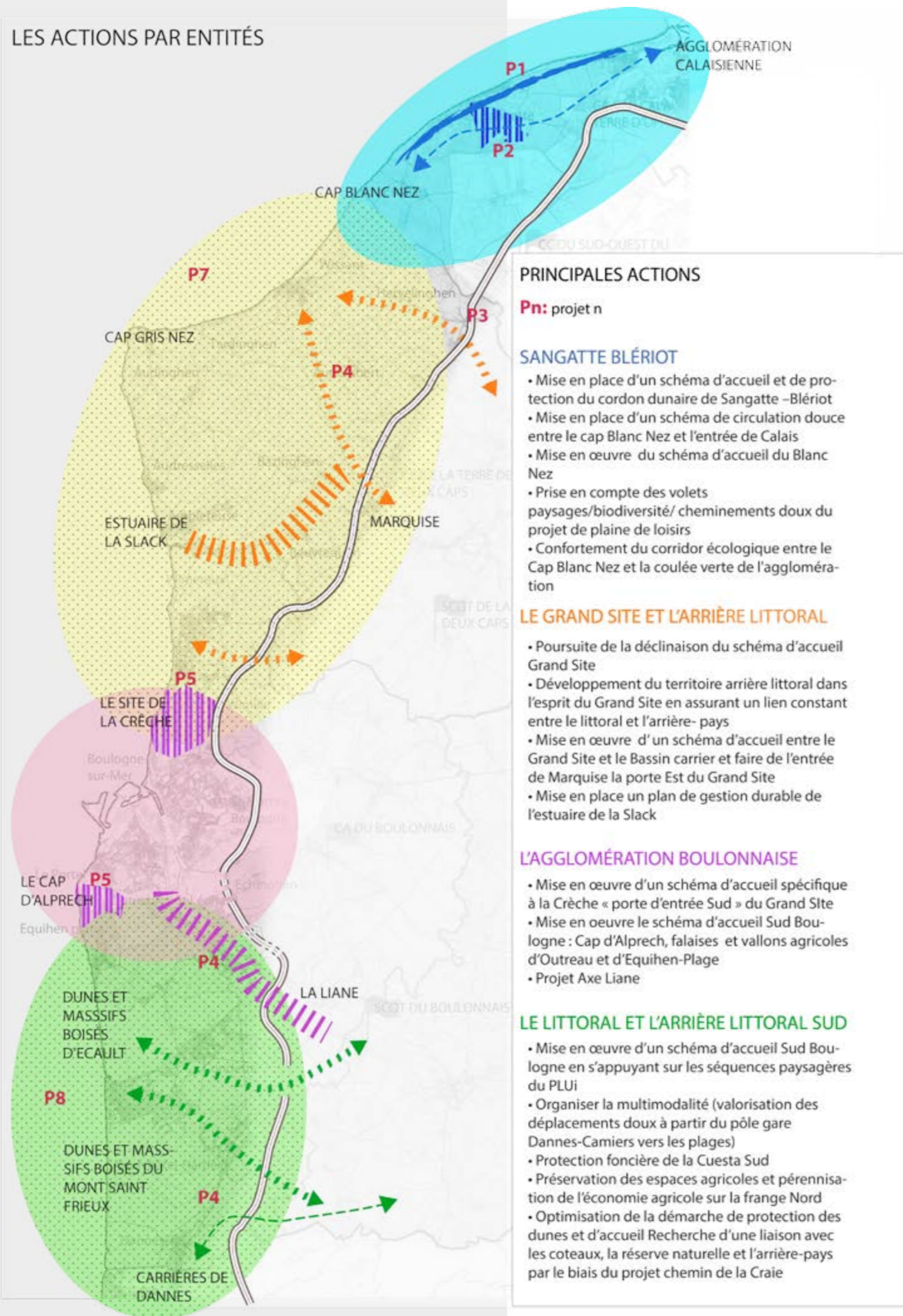
- Protéger les espaces agricoles (prairies humides arrière littorales en particulier)
- Assurer une intégration paysagère qualitative et durable de tous nouveaux bâtiments agricoles
- Être vigilant sur l'artificialisation et le mitage de ces espaces paysagers remarquables (suivi du PLU intercommunal)
- Sensibiliser les acteurs aux enjeux de l'érosion et au ruissellement sur les secteurs à risque (fortes pentes)

SU 7 DÉVELOPPER DES ÉNERGIES NOUVELLES

- Développement des énergies renouvelables

SU8 TRAVAILLER AVEC LES ACTEURS DU TOURISME POUR LA PROMOTION D'UN TOURISME DURABLE ET METTRE EN COHÉRENCE L'OFFRE PROPOSÉE AVEC LES ENJEUX LITTORAUX

- Accompagner l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques – PAS-DE-CALAIS TOURISME, dans sa stratégie Départementale et Régionale d'amélioration de la qualité de l'accueil touristique sur le littoral
- Étendre la stratégie globale en matière de camping et de caravaning à l'ensemble du littoral du Parc naturel régional en traitant les volets :
 - Intégration paysagères et environnementales
 - Efficacité énergétique



ORIENTATIONS GÉNÉRALES

DECLINAISON DES ACTIONS AU SERVICE DE L'EXPRESSION DU POTENTIEL DES TERRITOIRES

A/ SANGATTE BLÉRIOT

Faire de Sangatte – Blériot un espace d'articulation et la véritable porte d'entrée du Grand Site et du Parc naturel régional avec trois axes de développement :

- 1 : un pôle touristique durable : la plaine de loisirs
- 2 : un pôle nature-randonnée-paysage : le massif du Blanc-Nez
- 3 : un pôle de circulations douces entre l'agglomération et le territoire du Boulonnais

TSB 1 METTRE EN PLACE UN SCHÉMA D'ACCUEIL ET DE PROTECTION DU CORDON DUNAIRE DE SANGATTE-BLÉRIOT

PROJET 1

- Optimiser la démarche d'accueil et de protection du cordon dunaire en collaboration étroite avec le Conservatoire et EDEN62 : protection, cheminements, aires d'accueil etc.
- Organiser l'accès à la mer
- Maintenir et protéger les cordons dunaires
- Protéger impérativement les espaces agricoles et prairies humides arrière littorales

TSB 2 METTRE EN PLACE UN SCHÉMA DE CIRCULATION DOUCE ENTRE LE CAP BLANC-NEZ ET L'ENTRÉE DE CALAIS EN DIVERSIFIANT LES OFFRES

- Mettre en place la vélo route entre le massif du Blanc-Nez et l'entrée de Calais
- Développer les antennes douces à partir de la colonne vertébrale de la vélo route

TSB 3 ACCOMPAGNER LA COMMUNE SUR LES VOILETS PAYSAGES/BIODIVERSITÉ/ CHEMINEMENTS DOUX DU PROJET DE PLAINE DE LOISIRS

PROJET 2

- Assurer une intégration paysagère qualitative et durable du projet de plaine de loisirs («eco- quartier» et golf)
- Accompagner techniquement le projet de plaine de loisirs et le golf pour en faire un corridor écologique majeur entre le massif du cap Blanc-Nez et les prairies arrière littorales

TSB 4 METTRE EN ŒUVRE LE SCHÉMA D'ACCUEIL DU BLANC-NEZ

- Créer de nouvelles aires d'accueil à la descenderie,
- Améliorer la descente à la mer
- Créer de liaisons douces à partir du Calvaire etc.

B/ LE GRAND SITE ET L'ARRIÈRE LITTORAL

Affirmer la transition entre le Grand Site et l'arrière-pays littoral (secteur du bassin carrier jusqu'aux monts et vallons en passant par la basse vallée de la Slack)

TGS 1 POURSUIVRE DÉCLINAISON DU SCHÉMA D'ACCUEIL GRAND SITE PAR ENTITÉ

PROJET 7

- Appliquer la stratégie définie dans le schéma d'accueil du Grand Site
 - Cap Blanc-Nez
 - Baie de Wissant
 - Gris-Nez
 - Ambleteuse-Audresselles
 - Wimereux Nord : Pointe aux Oies et Dunes de Slack
 - Wimereux Sud : Pointe de la Crèche
- Finaliser l'accueil sur le massif du Blanc-Nez par :
 - La création de l'aire d'accueil de Sangatte et l'aménagement des abords de la descenderie
 - Le recul de l'aire d'accueil du cran d'Escalles
 - Le recul partiel de l'aire d'accueil de la Dover Patrol
 - La création d'un aire d'accueil au Mont-d'Hubert avec ouverture d'un équipement d'accueil du public (restauration rapide-informations-toilettes)
 - La mise en place de cheminements doux de découverte
- Améliorer l'accueil au niveau du secteur de Strouanne (aire d'accueil extensive et information)
- Améliorer l'accueil au niveau de la Baie de Wissant

- Conforter l'accueil à la Maison de site d'Haringzelles (muséographie, aires d'accueil, développement des services)
- Améliorer l'accueil au niveau du secteur du Noirda (recul du Parking, aire d'accueil extensive et information)
- Améliorer l'accueil au niveau du secteur du Fort d'Ambleteuse (requalification paysagère-accueil-information)
- Améliorer l'accueil au niveau des dunes de Slack, pointes aux oies, parking des allemands (recul des parkings, aire d'accueil extensive, information, protection de la dune)
- Améliorer l'accueil au niveau de l'entrée sud de Wimereux (création d'une aire d'accueil extensive, information, cheminements)

TGS 2 DÉVELOPPER LE TERRITOIRE ARRIÈRE LITTORAL DANS L'ESPRIT DU GRAND SITE

- Donner de l'épaisseur au schéma en intégrant une stratégie de diffusion et de distribution des flux vers l'intérieur
- Mettre en œuvre un schéma d'accueil entre le Grand Site et le bassin carrier

TGS 3 ASSURER UN LIEN CONSTANT ENTRE LE LITTORAL ET L'ARRIÈRE-PAYS

- Développer et requalifier l'hébergement touristique existant et contribuer à diffuser la fréquentation sur l'arrière littoral
- Développer les liaisons douces à partir du littoral, avec 2 priorités :
 - Liaison douce 1 : Gare de Marquise – Cap Land – Wissant par la plaine
 - Liaison douce 2 : Marquise – Beuvrequen Slack par le Quénot
- Optimiser le réseau de sentiers de randonnée et conforter les liens entre le Grand Site et l'arrière-pays ; homogénéiser la signalétique

PROJET 4

TGS 4 METTRE EN ŒUVRE UN SCHÉMA D'ACCUEIL ENTRE LE GRAND SITE ET LE BASSIN CARRIER

TGS 5 FAIRE DE L'ENTRÉE DE MARQUISE (SORTIE AUTOROUTE/CAP LAND) LA PORTE EST DU GRAND SITE

TGS 6 METTRE EN PLACE UN PLAN DE GESTION DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA SLACK ET ASSURER LE MAINTIEN DE SA NATURALITÉ

- Protéger et gérer la basse vallée de la Slack en pérennisant sa vocation agricole (prairie de fauche) et hydraulique (zone d'expansion des crues)

TGS 7 ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS DANS LE PROJET D'AVAP À WIMEREUX ET CONDETTE

TGS 8 ATTÉNUER LES COUPURES ENTRE LES ESPACES NATURELS PAR DES OPÉRATIONS DE CONFORTATION PARTICULIÈRE

- la RD 940 dans les dunes de Slack
- la RD 940 dans les garennes d'Ambleteuse
- la RD 940 au niveau de la carrière du Phare
- la RD 940 sur le massif du Blanc-Nez

C/ L'AGGLOMÉRATION BOULONNAISE (CENTRE AGGLO)

TAB 1 METTRE EN ŒUVRE UN SCHÉMA D'ACCUEIL SPÉCIFIQUE À LA CRÈCHE « PORTE D'ENTRÉE SUD » DU GRAND SITE

TAB 2 METTRE EN ŒUVRE LE SCHÉMA D'ACCUEIL SUD BOULOGNE : CAP D'ALPRECH, FALAISES ET VALLONS AGRICOLES D'OUTREAU ET D'EQUIHEN-PLAGE

PROJET 8

- Valorisation des points de vue (Fort d'Alprech, vue depuis la voie touristique littorale, le sentier des douaniers, site de la Crevasse, parking de la plage de Equihen-Plage, parc des Hures)
- Réaménagement de la voie touristique littorale (RD 119 et RD 940) dans une démarche qualitative identique au Grand Site
- Amélioration de l'accueil sur les sites patrimoniaux (Fort d'Alprech)
- Assurer la préservation du vallon du Rieu du Cat et du Vallon de Ningles
- Acquisition et restauration de l'ancien terrain de moto cross d'Equihen

TAB 3 PROJET AXE LIANE : VALORISER LES CORRIDORS COMME SUPPORTS DE CIRCULATION, D'ESPACES DE LOISIRS ET DE PÉNÉTRANTE PAYSAGÈRE EN VILLE

- Développement de la nature en ville sur la zone urbaine :
 - Conseil en gestion des espaces (plantations, gestion différenciée, zones humides, passage au zéro phyto...)
 - Développement des vergers conservatoires – opérations pilotes dans les écoles

D/ LE LITTORAL ET L'ARRIÈRE LITTORAL SUD

Mettre en œuvre une démarche d'accueil durable dans l'esprit du Grand Site en s'appuyant sur trois outils opérationnels :

- un schéma d'accueil durable du territoire
- un schéma stratégique d'acquisitions foncières
- un atlas des paysages " plan de paysages "

et un outil intégrateur : le PLU Intercommunal et son OAP Littoral

TLS 1 METTRE EN ŒUVRE LE SCHÉMA D'ACCUEIL SUD BOULOGNE EN S'APPUYANT SUR LES SÉQUENCES PAYSAGÈRES DU PLUI :

PROJET 8

- 1 : Cap d'Alprech, falaises et vallons agricoles d'Outreau et d'Equihen-Plage (voir TAB 2)
- 2 : Domaine Cazin et Forêt d'Ecault
- 3 : Dunes et Forêt du Mont Saint-Frieux.

- Domaine Cazin et Forêt d'Ecault
 - S'appuyer sur la réalisation du schéma d'accueil partagé de la forêt d'Ecault (accès, stationnement, cheminements doux, mobilier...) pour l'étendre à l'ensemble du secteur concerné
 - Mettre en place la signalétique, le mobilier et les PAI sur les sites
 - Optimiser, rationaliser et valoriser une offre de randonnée homogène et qualitative sur le territoire
 - Mettre en œuvre la passerelle sur la Liane, ainsi que la liaison entre les massifs forestiers Ecault-Hardelot-Boulogne
- Dunes et Forêt du Mont Saint-Frieux.
 - Mettre en place des liaisons transversales entre la véloroute voie verte et les plages. (liaison Dannes – plage par le chemin de la mer)
 - Assurer la continuité du sentier du littoral
 - Aménager les accès à l'estran depuis la station de Dannes / Sainte- Cécile (CC. Terre et Mer d'Opale) (parking, cheminement doux,...)

TLS 2 ASSURER L'ORGANISATION DE LA MULTIMODALITÉ (VALORISER LES DÉPLACEMENTS DOUX À PARTIR DU PÔLE GARE DANNES-CAMIERS VERS LES PLAGES, DÉVELOPPER LE RÉSEAU DE BUS ET SA DESSERTE)

TLS 3 ASSURER UNE PROTECTION FONCIÈRE DE LA CUESTA SUD (VERLINCTHUN)

TLS 4 ASSURER LA PRÉSERVATION DES ESPACES AGRICOLES ET PÉRENNISATION DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE SUR LA FRANGE NORD ENTRE LE HAMEAU D'ECAULT ET LE SUD D'EQUIHEN-PLAGE (TERRES REPÉRÉES COMME RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ)

TLS 5 OPTIMISER LA DÉMARCHE D'ACCUEIL ET DE PROTECTION DES DUNES EN COLLABORATION ÉTROITE AVEC LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL, EDEN 62, L'ONF ET LA CAB

TLS 6 ASSURER LA LIAISON AVEC LES COTEAUX, LA RÉSERVE NATURELLE ET L'ARRIÈRE-PAYS PAR LE BIAS DU PROJET CHEMIN DE LA CRAIE

Dix projets prioritaires au regard de la charte du Parc, qui pourraient être mis en œuvre dans les dix ans sur le périmètre littoral des Caps et Marais d'Opale.



PROJET 1

Mettre en œuvre un schéma d'accueil et de protection du cordon dunaire de Sangatte-Blériot (protection, cheminements, aires d'accueil etc.)



PROJET 2

Assurer un accompagnement sur les volets paysages/biodiversité/cheminements doux du projet de plaine de loisirs



PROJET 3

Mettre en place un ouvrage de franchissement faune/flore au niveau de l'A16



PROJET 4

Pour un projet d'éco mobilité littoral cohérent, homogène et partagé

- Mise en place de la liaison douce Gare de Marquise - Cap Land - Wissant littoral par la plaine et finalisation de la vélo-route entre Boulogne-sur-Mer et Calais
- Mise en œuvre du projet Axe Liane : valoriser les corridors comme supports de circulation, d'espaces de loisir et de pénétrante paysagère en ville
- Pour un sentier littoral continu, sécurisé, aménagé de Dannes à Sangatte-Blériot-Plage
- S'appuyer sur la dynamique « chemin de la craie » pour assurer la liaison entre le littoral sud et l'arrière-pays



PROJET 5

Retravailler avec l'État et rationaliser les périmètres de site classés et inscrits, achever le classement du site de la Crèche et lancer la réflexion sur les Monts arrière Littoraux et sur le secteur d'Alprech



PROJET 6

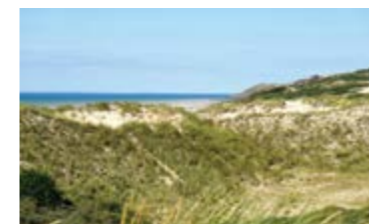
Proposer des opérations de confortement de la trame écologique avec les agriculteurs et les acteurs du périmètre du DOL



PROJET 7

Un nouveau Label pour 2017-2023 :

- Poursuivre la déclinaison du schéma d'accueil du grand Grand Site par entité
- Conforter la trame écologique entre les cœurs de nature déjà gérés
- Travailler sur l'écomobilité
- Accélérer les démarches d'acquisitions foncières sur les sites à enjeux
- Assurer le traitement qualitatif de tous nouveaux projets urbains sur le Grand Site
- Traiter les enjeux de la publicité sur le Grand Site en partenariat avec les communes, les intercommunalités, Boulogne Développement Côte d'Opale et l'État
- Mettre en valeur les éléments du patrimoine sur le site



PROJET 8

Mettre en œuvre le schéma d'accueil « Grand Site Sud Boulogne » en s'appuyant sur les séquences paysagères du PLUi et sur la charte du Parc



PROJET 9

Pour un littoral en pointe sur les enjeux de la publicité en partenariat avec les communes, les intercommunalités, Boulogne Développement Côte d'Opale et l'État



PROJET 10

Articuler les projets sur le territoire marin et terrestre par le développement de projets communs avec le parc marin



Le Document d'Orientation du Littoral, élaboré par un groupe de travail dédié, a trois vocations principales.

C'est tout d'abord un document de DIAGNOSTIC.

Il synthétise à l'aide de cartes thématiques, les principaux enjeux auxquels le territoire littoral du Parc naturel régional est ou sera confronté durant la période d'attribution du label (de 2013 à 2025). La préservation du patrimoine naturel, géologique et paysager est un axe fort de ce document. Notre littoral est doté d'une véritable diversité de paysages, d'ambiances et de points de vue qu'il est indispensable de préserver. C'est en effet un facteur d'attractivité touristique majeur et de différenciation par rapport à d'autres destinations touristiques. Cette attractivité se traduit également par une pression foncière importante qu'il est indispensable de maîtriser. La dynamique des marchés du foncier et de l'immobilier est souvent à l'origine d'une trop forte tendance au phénomène d'exclusion sociale.

C'est aussi un document de SYNTHÈSE de toutes les stratégies de planification qui s'appliquent sur le littoral : des SCOT jusqu'aux PLUi, en passant par la charte du Parc naturel régional. Ce travail de synthèse se concrétise à travers les trois cartes thématiques des pages 32 à 37.

Enfin, c'est un TABLEAU DE BORD de toutes les actions que nous pourrions mener sur le littoral, dans le cadre de la charte du Parc.

Ces actions sont à la fois transversales sur l'ensemble du littoral mais aussi territorialisées. De la plaine du Calais sur la commune de Sangatte-Blériot-plage, en passant par le Grand Site de France et l'arrière-pays des Deux-Caps jusqu'au territoire du sud Boulogne, c'est tout un ensemble de propositions issues des SCOT, des PLUi, de la charte du Parc et du groupe de travail qui sont réunies, classées et référencées.

Ce Document d'Orientation du Littoral fixe également des priorités en proposant un focus sur dix projets particuliers.

Opération financée par



Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale est une création du Conseil régional Hauts-de-France avec la coopération du Conseil départemental du Pas-de-Calais, et la participation de l'État, des organismes consulaires, des intercommunalités et des communes adhérentes.



Maisons du Parc :

- > Manoir du Huisbois, Le West
 - > Maison du Marais, Saint-Martin-lez-Tatinghem
- adresse postale : BP 22, 62142 LE WEST
Tél 03 21 87 90 90
info@parc-opale.fr
www.parc-opale.fr
Facebook : Parc Opale



Une autre vie s'invente ici

